

Chapitre 6

Approches procédurales : communication, participation et résolution des conflits

6.1. Introduction

À la fin de la partie II, nous avons examiné quatre types d'approches permettant d'intégrer la dimension redistributive dans le processus d'élaboration des politiques nationales de la biodiversité :

- Approches méthodologiques : Intégration des effets redistributifs mesurés dans le processus d'élaboration des politiques.
- Approches procédurales : stratégies de communication, de participation et de résolution des conflits.
- Approches institutionnelles : systèmes d'indemnisation et approches volontaires.
- Combinaison d'approches procédurales et institutionnelles : participation régulière des populations locales et les autres parties prenantes au processus de prise de décisions en matière de gestion.

Après avoir examiné les approches du premier type dans la Partie I, nous décrivons dans la partie III comment mettre en pratique les trois autres (procédurales, institutionnelles et la combinaison des deux) dans le cadre principalement des politiques nationales. Les politiques internationales n'y sont mentionnées que brièvement sous l'angle des voies d'acheminement et de l'importance des transferts réalisés. Chaque chapitre commence par exposer les principaux problèmes avant de décrire et de comparer les différentes solutions envisageables et de donner quelques exemples. L'objectif est ici d'encourager les décideurs à prendre des mesures en faveur de l'adoption de méthodes de coopération participatives avec les acteurs importants touchés par les mesures, de manière à éviter, atténuer ou rendre acceptable tout effet redistributif de grande ampleur dès les premiers stades du processus d'élaboration des politiques.

Le présent chapitre explique en détail comment résoudre les problèmes de répartition en communiquant avec les parties prenantes et en les faisant participer au processus décisionnel. À l'exception des méthodes de gestion des conflits, ces mécanismes devraient intervenir avant de mettre en œuvre une politique. Ils contribuent à améliorer le processus d'élaboration et à choisir les instruments d'action de manière à tenir compte de la dimension distributive dès les premiers stades. Ils peuvent empêcher l'apparition des conflits. Si des différends surviennent lors de l'élaboration des politiques ou de la mise en œuvre des mesures, des procédures de résolution des conflits

peuvent être instaurées. La dernière partie de ce chapitre est consacrée aux procédures utilisées pour gérer et résoudre les conflits.

6.2. Valeur et conséquences de la communication et de la participation

Un processus participatif efficace se caractérise principalement par les éléments suivants :

- Il présente les informations et les données techniques sous une forme compréhensible (langage non technique, graphiques, exemples).
- Il utilise des moyens de communication appropriés : bulletins, articles, émissions d'informations radio et télévision, Internet, forums.
- Il prévoit des mécanismes de rétroaction et favorise le débat (lettres, courriers électroniques, Internet, téléphone, forums, tables rondes).
- Il fournit des informations pertinentes aux diverses catégories de parties prenantes (en insistant sur les effets favorables et néfastes susceptibles d'être ressentis par les groupes concernés et en expliquant comment ils seront compensés).

Une consultation bien conçue permet aux différents groupes d'exprimer leur point de vue de manière à prévenir les conflits et trouver des solutions acceptables. Un dialogue réussi avec les parties prenantes présente plusieurs caractéristiques (Declerck *et al.*, 2003) :

- Recherche d'un terrain d'entente.
- Recherche d'un résultat jugé satisfaisant par toutes les parties.
- Le processus lui-même est aussi important que le résultat : il permet de s'approprier le résultat.
- Pas de résultat prédéfini.
- Fait participer dès les premiers stades du processus les personnes qui seront affectées par le résultat.
- Fondé sur une collaboration, sur un travail avec les parties prenantes et non pour elles.
- Permet de s'approprier les solutions et de s'engager à les mettre en œuvre.
- Permet à toutes les parties prenantes, et notamment aux populations locales, de faire entendre leur voix.

D'autres principes exercent aussi une influence positive démontrée sur les processus délibératifs à savoir : faire participer les personnes intéressées suffisamment tôt et leur donner assez de temps pour exprimer leur opinion, assurer un accompagnement efficace, intégrer les résultats dans les décisions; et utiliser souplement les diverses procédures (Carson et Gelber, 2001).

Si les méthodes participatives présentent des avantages dont les décideurs doivent s'efforcer de tirer parti, elles créent aussi bien entendu des obstacles qu'il faudra surmonter. Le tableau 6.1 présente une vue d'ensemble de ces avantages et inconvénients.

Bien que les approches procédurales soient utiles et constructives, leurs bénéfices doivent être mis en balance avec leur coût en temps et en ressources. Mener des consultations exige du temps et des efforts de la part des agents publics (frais de déplacement, par exemple), de sorte que le ratio coûts/bénéfices est un élément dont il faut tenir compte dès la planification du processus participatif.

Pour tenir compte des intérêts et des besoins des populations et des parties prenantes concernées et pour mener des consultations avec eux, il importe de disposer à tout le moins d'une capacité minimale de réaction et d'adaptation des politiques. Les délais de mise en œuvre des politiques doivent prévoir le temps nécessaire à ces interactions. Les politiques qui engendrent des bouleversements et qui ont des effets importants sur la répartition devront donc prévoir des délais plus longs, puisque la nécessité de communiquer des informations, d'appliquer les mécanismes de rétroaction et de procéder aux ajustements nécessaires se fera sentir davantage. En d'autres termes, on peut s'attendre à ce qu'il y ait une corrélation directe entre l'étendue d'une politique et le temps consacré aux phases préparatoires.

Si les coûts et les délais nécessaires ne sont pas pris en compte, la communication avec le public à travers les campagnes d'information diffusées par les médias, les invitations à soumettre des commentaires (par écrit aux instances ministérielles ou autres) adressées au grand public, les auditions

Tableau 6.1. **Avantages des méthodes participatives et obstacles à surmonter**

Avantages	Obstacles à surmonter
Elles permettent de mieux comprendre les enjeux stratégiques.	Elles nécessitent une bonne préparation et un modérateur/facilitateur qualifié.
Elles rendent les politiques plus faciles à accepter.	La représentativité du grand public est parfois difficile à assurer.
Elles permettent de prévenir les conflits.	Les agents publics doivent renoncer à leur vision autoritaire.
Elles permettent l'apparition de nouvelles idées créatives durant le processus.	Les coûts sont variables, par exemple les experts doivent être rémunérés.
Elles garantissent une mise en œuvre plus harmonieuse des mesures.	Elles nécessitent des réunions d'information efficaces et des documents introductifs de qualité.
Elles permettent de combiner les connaissances techniques avec l'avis du grand public et des parties prenantes pour trouver les solutions optimales.	Les délais peuvent être considérables (plusieurs mois de préparation nécessaires, même pour des processus simples).

publiques ou les consultations pourrait perdre de son intérêt. Ces mécanismes de participation du public sont généralement de nature réactive (Konisky et Beierle, 2001) et les problèmes qu'ils mettent en lumière sont parfois difficiles à résoudre dans le cadre d'un calendrier bien arrêté. Il se peut que le résultat et la procédure soient alors jugés insatisfaisants par le grand public et les parties prenantes.

6.3. Méthodes générales utilisées pour assurer la participation du public

En pratique, il existe de nombreuses procédures participatives dont les décideurs peuvent faire usage (voir l'encadré 6.1, et OCDE, 2002). Nous

Encadré 6.1. Méthodes permettant d'assurer la participation du public

- **Conférences exploratoires** : elles sont organisées au début du processus de planification. Un petit groupe de personnes bien informées élabore une vision à long terme et définit des actions à court, à moyen et à long terme pour atteindre l'objectif fixé. Le groupe n'est pas représentatif; les participants sont sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur capacité à collaborer de manière constructive. Il se réunit une seule fois pendant un ou deux jours. Ces conférences ne peuvent se substituer à une consultation publique plus vaste, mais elles peuvent servir à la préparer. Le résultat créatif de la conférence exploratoire peut servir à alimenter une consultation plus vaste sur une question stratégique complexe. Les conférences exploratoires peuvent être utilisées dans de nombreux domaines des politiques de la biodiversité : aménagement du territoire intégrant des questions de biodiversité, élaboration de programmes agro-environnementaux pour une région ou pays, ou mise en place d'incitations économiques. Le groupe peut également se pencher sur la question des aspects redistributifs, mais il doit y avoir été expressément invité.
- **Sondages organisés dans le cadre de forums de discussion** : un échantillon important de la population (parfois jusqu'à 500 personnes) est convoqué pendant plusieurs jours dans un endroit donné pour y débattre d'une question stratégique importante et parfois controversée. Ce groupe est censé représenter la communauté et être suffisamment vaste pour obtenir des résultats importants. L'échantillon est divisé en groupes de taille plus restreinte chargés de définir les questions à examiner. Des modérateurs/facilitateurs interviennent pour orienter les discussions et faciliter le déroulement de la procédure. La procédure se termine par un vote des participants et les changements d'opinion intervenus durant le

Encadré 6.1. **Méthodes permettant d'assurer la participation du public** (suite)

processus sont examinés. Ce type de mécanisme peut être utilisé lors de la planification des politiques de la biodiversité, en particulier pour examiner des questions stratégiques nationales, complexes et controversées, telles que les droits d'utilisation des ressources (chasse, exploitation forestière ou pêche) dans des zones protégées, réglementer la collecte et le commerce d'espèces végétales protégées, ou gérer les problèmes liés aux organismes génétiquement modifiés. Les aspects redistributifs peuvent être implicitement intégrés au débat.

- **Jurys de citoyens ou groupes communautaires** : un petit nombre de personnes est généralement sélectionné au hasard parmi le grand public pour former un jury et est invité à débattre d'une question de fond (généralement à la demande d'un organisme habilité). Les participants se réunissent pendant 2 à 4 jours après avoir reçu des documents d'information. Des experts leur présentent plusieurs options sur les différents aspects de la question (financiers, biologiques, juridiques, sociaux ou éthiques, par exemple). Des modérateurs ou des facilitateurs animent le débat et contribuent à la résolution des conflits. Un rapport contenant les recommandations du jury est rédigé au terme de la session. Ce mécanisme peut notamment être utilisé dans les politiques de la biodiversité pour lancer un débat sur les formules d'aménagement d'une réserve naturelle ou d'une zone protégée, sur le zonage d'une zone protégée et de ses alentours, or sur la préparation ou la modification du plan de gestion d'une zone protégée. Les aspects redistributifs sont généralement intégrés au processus, surtout lorsque le débat porte sur le choix entre différentes possibilités d'action.
- **Conférences de consensus** : elles se composent d'un petit nombre de personnes (environ une douzaine) auxquelles est posée une question précise concernant généralement un vaste sujet scientifique ou technologique. Elles sont très similaires aux jurys de citoyens, mais durent plus longtemps et sont généralement précédées de week-ends de préparation. Elles sont généralement animées par un modérateur professionnel, chargé de faciliter le dialogue et de résoudre les conflits. Des experts représentant divers intérêts sont interrogés (parties prenantes, groupes d'intérêt, ONG, experts techniques, par exemple). Un rapport final est rédigé et soumis à l'instance responsable de la mesure concernée. Dans de nombreux pays, les conférences de consensus bénéficient d'une bonne couverture médiatique. Les thèmes liés à la biodiversité peuvent être similaires à ceux examinés dans le cadre des jurys de citoyens : mesures relatives aux organismes génétiquement modifiés, formules d'aménagement d'un espace naturel, mise en place d'une zone protégée,

Encadré 6.1. **Méthodes permettant d'assurer la participation du public** (suite)

discussion portant sur les droits d'accès et d'utilisation liés à un espace naturel, programmes d'action contre des espèces invasives. Les aspects redistributifs peuvent être inclus dans le processus et y sont souvent automatiquement intégrés.

- **Charrette** : il s'agit d'un processus de planification consultatif et intensif d'une durée de 5 jours environ, qui prend la forme d'un échange d'idées rapide et dynamique entre des spécialistes de l'aménagement du territoire, des parties prenantes et le grand public. Une équipe de spécialistes prépare et diffuse des documents de travail sur la question. Des séances publiques sont ensuite organisées : l'ensemble des participants, puis des groupes de taille plus restreinte animés par des facilitateurs, se réunissent successivement. Le jour suivant, l'équipe de spécialistes se réunit avec les groupes de parties prenantes pour examiner la question. Le troisième jour, l'équipe établit une liste d'options en se basant sur ce qu'elle a perçu des préoccupations de la communauté et des besoins des parties prenantes. Cette liste d'options se présente sous une forme permettant un contrôle par le grand public. Des réunions de suivi peuvent être organisées. Cette méthode peut être utilisée dans le cadre des politiques de la biodiversité pour examiner les formules d'aménagement d'une réserve naturelle ou d'une zone protégée, pour intégrer des aspects liés à la biodiversité dans l'aménagement du territoire, pour le zonage ou la préparation d'un plan de gestion d'un espace naturel ou d'un parc naturel, par exemple. Les aspects redistributifs sont généralement naturellement intégrés à la discussion (de nombreux intérêts sont mis en présence durant les réunions).
- **Groupes de discussion avec la population résidente** : cette méthode est basée sur la constitution d'une réserve d'interlocuteurs potentiels dans un domaine donné, qui sont invités à participer à des enquêtes, à des entrevues ou à des consultations relatives à des questions nécessitant l'avis du grand public. Ce panel est constitué pour une durée de 2 à 4 ans. Ce mécanisme peut également être utilisé dans le cadre des politiques de la biodiversité pour l'aménagement à long terme d'un espace naturel, l'élaboration ou la modification d'un plan de gestion d'une zone protégée, la participation des populations locales et autochtones au processus décisionnel relatif à une zone protégée ou la mise au point d'une série d'instruments économiques en faveur de la biodiversité. Les aspects redistributifs peuvent être inclus dans les questions à examiner.

Source : Carson et Gelber (2001), applications aux politiques de la biodiversité et questions connexes de répartition.

passerons en revue ci-après quelques-unes de ces procédures et examinerons dans quelles circonstances elles sont les plus efficaces et dans quelle mesure elles permettent de résoudre la question des effets de répartition. Nous établirons une distinction entre celles qui font participer le grand public et celles qui sont destinées à certaines catégories de parties prenantes, même si des chevauchements existent entre les deux.

Différentes procédures répondent aux différentes circonstances c'est pourquoi il importe de tenir compte des atouts de chacune. Elles peuvent se différencier sur des aspects tels que la spécificité des mesures concernées, le budget disponible, l'état d'avancement du processus décisionnel et la possibilité qu'elles offrent d'intégrer la dimension redistributive au débat. Le tableau 6.2 peut être utile pour guider le choix de la méthode la plus adaptée.

Tableau 6.2. **Comparaison entre les méthodes participatives**

	Conférence exploratoire	Sondage organisé dans le cadre de forums de discussion	Jury de citoyens	Conférence de consensus	Charrette	Groupe de discussion avec la population résidente
Les questions clés sont-elles choisies par les participants?	Oui	Rarement	Non	Oui	Oui	Rarement
Les participants sont-ils choisis au hasard?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Rarement
Nombre de participants	20-50	Plusieurs centaines	12-25	12-25	Jusqu'à plusieurs centaines de personnes lors des séances publiques, jusqu'à une vingtaine de personnes lors des réunions de parties prenantes	De 50 à plusieurs milliers
Les participants se réunissent-ils?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Pas nécessairement
Temps consacré aux réunions	1-2 jours	1 à 3 jours sur place	2-4 jours	2-4 jours sur place, plus 2 week-ends préparatoires	2-5 jours	Peut être organisé sans réunions
Durée totale	Quelques semaines à quelques mois	6 mois	2-6 mois	12 mois	Plusieurs semaines	Constitués pour 2 à 4 ans et souvent invités à intervenir

Tableau 6.2. **Comparaison entre les méthodes participatives** (suite)

	Conférence exploratoire	Sondage organisé dans le cadre de forums de discussion	Jury de citoyens	Conférence de consensus	Charrette	Groupe de discussion avec la population résidente
Type de résultat	Vision à long terme, répartie en plans d'action à court terme	Votes consignés avant et près les délibérations	Résultats consignés dans un rapport écrit	Résultats consignés dans un rapport écrit	Propositions d'aménagement, le cas échéant avec cartes et croquis	Le plus souvent, données quantitatives recueillies dans le cadre d'enquêtes
Les résultats sont-ils consignés dans un rapport ?	Non	Oui, par l'organisme demandeur	Oui, par l'organisme demandeur	Oui, par les participants	Non	Oui, par l'organisme demandeur
Des experts viennent-ils témoigner ?	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Questions clés	À un stade précoce, pour définir les paramètres d'aménagement d'une région	Sondage plus informé	Questions complexes nécessitant de longues délibérations	Lorsque le processus peut être ouvert au grand public et que la question est complexe	Processus intense et rapide de prise de décision concernant l'aménagement du territoire avec participation de la communauté sur une question précise	Suivi des modifications sur une longue période, utilisation comme données de référence pour d'autres méthodes consultatives
Opportunité d'intégrer les questions de répartition au débat	Oui, elles doivent être intégrées à l'ordre du jour	Oui, elles doivent être intégrées à l'ordre du jour	Oui, elles sont intégrées automatiquement	Oui, elles sont intégrées automatiquement	Oui, elles sont intégrées automatiquement	Oui, elles doivent être abordées dans les questionnaires

Source : D'après Carson et Gelber (2001).

6.3.1. Les méthodes de participation des parties prenantes

Certaines méthodes se révèlent en outre mieux adaptées aux discussions avec les parties concernées qu'avec le grand public : la collecte conjointe d'informations, les groupes de réflexion, les forums de discussion, les tables rondes, les ateliers d'examen de scénarios et l'élaboration d'une réglementation négociée en sont des exemples (encadré 6.2). Ces procédures permettent d'exprimer certains intérêts et d'empêcher l'apparition de conflits avant l'adoption des politiques. Toutefois, la définition des méthodologies est moins précise et les limites entre les méthodes sont assez floues. Ces procédures se différencient également quant à la possibilité qu'elles offrent de résoudre utilement les questions de répartition.

Encadré 6.2. Méthodes permettant d'associer les parties prenantes

- **Groupes de réflexion :** en règle générale les représentants d'une seule catégorie de parties prenantes (ou de plusieurs catégories de parties prenantes ayant des intérêts similaires) sont invités à expliquer comment les mesures envisagées sont perçues et à décrire l'intérêt qu'elles suscitent. Ces groupes se réunissent fréquemment avant les jurys de citoyens ou les tables rondes pour recueillir des informations préalables sur le dossier et sur les conflits potentiels. Ils peuvent être utiles lorsque certains groupes spécifiques sont affectés par une mesure visant la biodiversité : avant de préparer un plan de gestion ou de zonage, de restreindre certains droits d'utilisation, de mettre en place des incitations en faveur de pratiques de gestion des terres respectueuses de la nature ou de modifier des droits de chasse ou de pêche. Les principaux intérêts et les préoccupations des catégories de population concernées peuvent être abordés dans le cadre des discussions ; les effets sur la répartition le sont presque toujours.
- **Forums de discussion/tables rondes/ateliers d'examen de scénarios :** forums au sein desquels les représentants de différentes catégories de parties prenantes peuvent examiner plusieurs stratégies envisageables et proposer des solutions aux décideurs. L'intervention efficace d'un facilitateur est nécessaire pour orienter les débats, aider à résoudre les conflits potentiels et permettre aux différents points de vue et intérêts de s'exprimer. Ces mécanismes sont fréquemment utilisés et offrent de nombreuses possibilités dans le cadre de la planification des politiques de la biodiversité : lors de la planification d'une nouvelle réglementation, lors de l'établissement d'un parc national ou avant l'introduction de mesures agro-environnementales. Ils sont utiles pour traiter les questions de répartition revêtant de l'importance pour certaines parties prenantes.
- **Élaboration d'une réglementation négociée :** une autorité administrative convoque des représentants du secteur économique concerné par la réglementation en cause, de groupes d'intérêts et d'autres parties prenantes pour tenter de parvenir à un accord sur le fond ou sur la forme d'un projet de réglementation, avant de lancer l'avis de consultation et de solliciter des commentaires (www.resolv.org/tools/concepts.html). Ce processus peut également être utilisé dans l'élaboration des politiques de la biodiversité : avant d'introduire une réglementation en matière de biodiversité ou de mettre la dernière main à un plan de gestion d'une zone protégée, par exemple. C'est la dernière possibilité qui s'offre aux parties prenantes d'exprimer leurs intérêts et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans le projet de réglementation. Les discussions portant sur les effets redistributifs doivent avoir eu lieu auparavant.

Encadré 6.2. **Méthodes permettant d'associer les parties prenantes** (suite)

- **Collecte conjointe d'informations** : ce mécanisme peut atténuer la complexité technique des questions et les incertitudes scientifiques, lorsqu'elles font obstacle à la conclusion d'un accord. Les parties examinent les éléments factuels qui leur semblent influencer la décision, échangent des informations, identifient les points sur lesquels elles sont d'accord ou non et conviennent d'une procédure à suivre pour rechercher des informations supplémentaires en vue de combler des lacunes ou de surmonter des points de désaccord (www.resolv.org/tools/concepts.html). Ce mécanisme peut être utilisé dans la plupart des processus d'élaboration des politiques de la biodiversité : pour préparer de nouvelles réglementations en matière de conservation de la nature, introduire de nouveaux instruments d'action en faveur de la biodiversité, élaborer des plans d'action contre les espèces invasives, par exemple. La question des aspects redistributifs peut se poser lorsqu'il faut recueillir des données relatives à l'ampleur des répercussions sur différents groupes économiques ou sociaux ou parfaire certains arrangements en vue de résoudre des problèmes de répartition.

Source : Carson et Gelber (2001) ; www.resolv.org ; Andersen et Jaeger (1999), applications aux politiques de la biodiversité et questions connexes de répartition

Le tableau 6.3 récapitule les principales caractéristiques des méthodes énumérées dans l'encadré 6.2.

6.3.2. Exemples de méthodes participatives

Le tableau 6.4 présente quelques exemples pour illustrer le recours à ces procédures dans le domaine de la biodiversité et de la conservation de la nature, dont certains font ensuite l'objet d'une description détaillée. Plusieurs ont été utilisés à des fins de recherche ; d'autres sont effectivement intervenus dans le cadre de processus décisionnels.

Jury de citoyens pour la gestion d'une zone humide au Royaume-Uni (d'après Aldred et Jacobs, 2000)

Un jury de citoyens a été constitué en 1997 à Ely, dans le Norfolk, au Royaume-Uni, en vue d'examiner quatre scénarios de gestion d'une zone humide. Il se composait de 16 membres du grand public habitant dans la région. Les quatre scénarios envisageables étaient les suivants :

- Option 1. une réserve naturelle (4800 hectares abritant des espèces rares d'oiseaux sauvages et de mammifères).

Tableau 6.3. **Synthèse des méthodes de participation des parties prenantes**

	Collecte conjointe d'informations	Groupes de réflexion	Forums de discussion, tables rondes, ateliers d'examen de scénarios	Élaboration d'une réglementation négociée
À quel stade du processus de planification sont-ils utilisés?	Généralement au début du processus d'élaboration des politiques	Au début ou au milieu du processus d'élaboration des politiques	Au milieu du processus de planification, lorsque les objectifs sont définis	Avant de donner la forme finale à la mesure concernée
Temps consacré aux réunions	En fonction de la complexité des questions : sessions d'une demi-journée ou plus	Quelques heures à un jour pour chaque groupe	Un ou plusieurs jours	Un demi-jour à un jour
Questions clés	Examen de faits et d'incertitudes scientifiques et recensement de pistes pour recueillir davantage d'informations	Définition des principaux problèmes, des intérêts des parties prenantes, quelques propositions d'action	Examen des objectifs, des problèmes et des solutions avec les parties prenantes	Libellé précis du projet de réglementation ou de mesure
Type de résultat	Identification des points nécessitant davantage d'informations et des questions potentiellement conflictuelles	Avis et point de vue des principales parties prenantes	Proposition soumise aux décideurs	Forme finale de la réglementation ou de la mesure
Accompagnement	Facultatif	Oui	Oui	Facultatif
Opportunité d'aborder la question des effets de répartition	Oui	Oui (mais séparément pour chaque groupe de parties prenantes)	Oui	Dans une certaine mesure

- Option 2. Une « maison des marais » (Fen Centre) (centre polyvalent de loisirs et de tourisme).
- Option 3. un aménagement progressif (création de zones humides grâce à des initiatives paysannes à petite échelle).
- Option 4. pas de scénario précis.

Les trois premiers scénarios étaient d'authentiques propositions faisant l'objet de demandes de financement public. Le jury a assisté à de brefs exposés présentés par des experts sur différents aspects de la question. Il a été invité à plusieurs reprises à former des groupes de taille plus restreinte à composition variable. Chaque groupe a désigné un porte-parole chargé de présenter ses conclusions en séance plénière. Conclusions : aucune option n'a

Tableau 6.4. **Tableau récapitulatif des exemples**

Type	Exemple	Aspects redistributifs
Jury de citoyens	Gestion de zones humides, Royaume-Uni	Différentes options s'accompagnant d'effets redistributifs spécifiques : réserve naturelle/ infrastructure touristique/agriculture paysanne Financement de la gestion du parc : redevances (taux progressif ou non)
	Gestion d'un parc national, Australie	
Groupe de réflexion	River Dialogue, Suède, Pays-Bas, Estonie	Quelques conflits d'intérêts et mesures potentielles (indemnisation des agriculteurs, par exemple)
	Détermination de la valeur de zones humides, Grèce	Conflits d'intérêts liés à l'aménagement : pêche/infrastructure touristique/conservation de la nature/agriculture
Atelier d'examen de scénarios	Alimentation et agriculture, Inde	Impact propre à chaque scénario sur la population locale
Table ronde, atelier national	Programme de surveillance des forêts boréales, Canada	Divergences d'intérêts entre l'industrie extractive, les organisations non gouvernementales et les organismes de défense des intérêts des populations autochtones
	Désignation d'habitats critiques, États-Unis	Impact économique de la désignation, incitations

réuni à elle seule tous les suffrages mais les options 1 et 3 ont reçu un accueil favorable. La réserve naturelle (scénario n° 1) a été fermement soutenue au motif que les espèces rares doivent être protégées. Des divergences de vues sont toutefois apparues quant à la taille de la réserve et un débat s'est engagé sur le point de savoir s'il fallait envisager d'autres sites. Le jury a proposé d'intégrer des activités éducatives et récréatives au scénario n° 1. L'option 3 (l'aménagement progressif) a également reçu un accueil favorable car il a été jugé important de garantir un habitat pour la faune sauvage pas seulement sur des sites séparés mais dans l'ensemble de la zone humide et parce que des efforts considérables pourraient être réalisés par les propriétaires fonciers. Ce scénario s'inspirerait des initiatives et des bonnes pratiques existantes et la participation resterait volontaire. En plus des quatre scénarios proposés, un autre scénario a été suggéré par le jury : la création d'un centre local de distribution en gros de fruits et légumes cultivés dans la zone humide (baptisé : « Fens Covent Garden »). Il a estimé que ce centre pourrait jouer un rôle important en matière de création d'emplois et de développement économique et permettrait aux produits cultivés dans la zone humide d'être écoulés dans la région.

Cet exemple montre que le grand public peut accepter des mesures de conservation de la nature si celles-ci lui sont présentées dans le cadre d'une procédure participative. La question des effets sur la répartition (acceptation des activités de loisir, mise à profit de l'agriculture paysanne ou création

d'emplois) peut également être abordée dans le cadre de cette procédure, où un groupe restreint de personnes pourrait être en mesure de trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble de la communauté.

Jury de citoyens pour la gestion des parcs nationaux dans l'État de Nouvelle-Galles du Sud en Australie (James et Blamey, 2000)

Un jury de citoyens a été constitué par l'Australian National University à Canberra, Australie en 1999 pour se pencher sur des activités de gestion de parcs nationaux à budget limité. Les organisateurs ont constitué au préalable des groupes de réflexion chargés de participer à l'élaboration des différents scénarios à soumettre au jury. Les membres du jury ont été choisis parmi la population de l'État de Nouvelle-Galles du Sud en fonction des critères suivants : sexe, âge, lieu de résidence, importance accordée à l'environnement par rapport à d'autres questions sociales, profession, revenus, source de revenus et éducation. Les experts présents ont été sélectionnés à la fois pour leurs compétences techniques et leurs qualités pédagogiques et étaient spécialistes de la lutte anti-incendies, de la lutte contre les plantes adventices, du tourisme, des loisirs, de la protection contre les espèces animales sauvages, de la gestion des sites historiques et de la recherche. Le jury a été invité à choisir parmi les trois options de répartition du budget annuel du National Parks and Wildlife Service entre les cinq principaux programmes de gestion (tableau 6.5).

Au terme d'un échange de vues approfondi, le jury s'est prononcé en faveur du scénario n° 1, tout en recommandant d'accroître les fonds alloués pour améliorer la gestion des parcs nationaux. La seconde mission du jury était de décider comment financer la gestion des parcs. L'équipe responsable du projet a proposé d'opérer un prélèvement dans le cadre de l'impôt sur le

Tableau 6.5. Options envisagées pour la gestion d'un parc national dans l'État de Nouvelle-Galles du Sud

Résultats en matière de gestion des parcs nationaux	Option 1 (situation actuelle)	Option 2	Option 3
Nombre de parcs nationaux dotés de systèmes efficaces de prévention des incendies	100	40	160
Superficie couverte chaque année par un dispositif de lutte contre les espèces animales sauvages (en hectares)	50 000 ha	100 000 ha	30 000 ha
Superficie couverte chaque année par un dispositif de lutte contre les plantes adventices (en hectares)	3 000 ha	1 000 ha	10 000 ha
Proportion d'installations bien entretenues	35 %	45 %	25 %
Nombre de sites historiques bien protégés	7 000	6 000	7 500

revenu (payé chaque année) pour augmenter l'enveloppe disponible. En dépit d'un débat constructif, le jury n'est pas parvenu à un consensus sur ce point. Les délibérations ont notamment abouti aux résultats suivants : neuf voix contre quatre se sont exprimées en faveur de l'option « améliorer la gestion des parcs grâce à un prélèvement ». Au terme d'une discussion sur le calcul du prélèvement, les membres du jury qui s'étaient prononcés en faveur de cette mesure ont privilégié l'idée d'un prélèvement progressif calculé sous forme d'un pourcentage du revenu brut. Parmi les divers taux examinés, deux ont été retenus : 0.1 % et 0.25 %. La plupart des membres du jury favorables au prélèvement ont voté pour le taux de 0.1 %. Si cette mesure est acceptée, un montant supplémentaire de 109.7 millions d'AUD devra être prélevé chaque année en faveur de la gestion des parcs nationaux (James, 1999; James et Blamey, 2000).

Le financement d'un parc national grâce à l'impôt des contribuables est une question touchant aux effets de répartition. Cet exemple montre qu'un jury de citoyens peut proposer une incitation économique, en l'occurrence un prélèvement progressif, qui pourrait être plus facilement accepté par les autres citoyens, puisque le jury est représentatif des personnes potentiellement affectés.

River Dialogue – groupes de réflexion constitués dans trois pays européens en vertu de la directive-cadre de l'UE dans le domaine de l'eau (Googch et al., 2003 ; River Dialogue Newsletter 1, 2003)

River Dialogue est un projet de recherche financé par l'UE qui a été mis en œuvre en 2003-2004. Il avait pour objectif d'identifier les mécanismes les plus appropriés pour accroître la participation du grand public à la mise en œuvre de la directive-cadre de l'UE dans le domaine de l'eau et des plans de gestion des cours d'eau. Les principales méthodes utilisées ont été la création de groupes de réflexion et de jurys de citoyens (tableau 6.6) dans trois bassins hydrographiques européens : la Motala Ström en Suède, l'Ijsselmeer aux Pays-Bas et l'Emajõgi en Estonie.

Le tableau 6.6 présente un aperçu des caractéristiques des groupes de réflexion. Durant la seconde phase du projet, des jurys de citoyens ont été organisés dans chacun des pays.

Les principales conclusions des groupes de réflexion ont été les suivantes :

- **Suède** : une distinction pouvait être opérée entre les catégories de population qui se sentaient directement concernées par les problèmes liés à l'eau (pêcheurs, agriculteurs, agents des collectivités locales, par exemple) et celles qui ne se sentaient pas particulièrement concernées (citoyens ordinaires et propriétaires d'habitations, par exemple). Plusieurs

Tableau 6.6. **Caractéristiques des groupes de réflexion du projet « River Dialogue »**

Caractéristiques	Suède	Pays-Bas	Estonie
Nombre de groupes de réflexion	8	9	9
Participants	Citoyens ordinaires, marins/ centres de loisirs aquatiques, agriculteurs, pêcheurs, collectivités locales, associations de conservation de la nature	Agriculteurs, pêcheurs, centres de loisirs aquatiques, associations de conservation de la nature, propriétaires, agents publics, groupes de défense des intérêts des citoyens	Écologistes, écoliers, propriétaires de centres de loisirs, pêcheurs, agriculteurs, agents des collectivités locales, organismes de loisirs aquatiques, ONG, personnes travaillant au centre de location de canoës-kayaks

participants ont insisté sur le fait qu'un grand nombre de citoyens ne semblaient pas réellement préoccupés par les problèmes liés à l'eau, étant donné que la Suède compte des masses d'eau importantes d'assez bonne qualité. Il est apparu important de sensibiliser le public aux questions relatives à l'eau. Les membres ont également mis en lumière l'absence de dialogue constructif entre les parties prenantes, qui pourraient procéder à des échanges de vues mutuellement enrichissants. Les participants ont estimé que le rôle joué par l'UE dans le domaine de la gestion de l'eau n'était pas néfaste, mais certains ont déploré l'existence d'incertitudes entourant la mise en œuvre de la directive-cadre.

- **Pays-Bas** : tous les groupes de réflexion se sentaient concernés par le problème de la qualité de l'eau. Presque tous (à l'exception des pêcheurs) ont constaté une amélioration sensible de la qualité de l'eau au cours des dernières décennies, bien que les déchets et les rejets d'eaux usées aient été une source de préoccupation. Ils ont ajouté que l'IJsselmeer était un espace naturel important. La plupart des groupes de réflexion ont affirmé que le développement économique et le respect de la nature n'étaient pas incompatibles dans cette région, mais certains groupes, comme les associations de conservation de la nature et les habitants de Frise, ont exprimé de sérieux doutes sur ce point. Le rôle joué par l'UE dans le domaine de la gestion de l'eau a été accueilli favorablement, mais des préoccupations ont été exprimées à propos de la mise en œuvre des initiatives. Plusieurs groupes se sentaient concernés par la question de la réglementation, qui est étroitement liée à l'organisation des initiatives de gestion de l'eau et à la nature. L'absence de participation du grand public à l'élaboration des politiques de l'eau a été mise en lumière.
- **Estonie** : les groupes ont indiqué que l'inefficacité de la réglementation des transports par voie navigable constituait une menace pour l'écosystème de

l'Emajõgi, ainsi que pour les pêcheurs et les nageurs, en dépit des informations indiquant une amélioration de la qualité de l'eau. Ils ont estimé que l'infrastructure médiocre, l'absence de poubelles, les terrains de camping et les aires de stationnement posaient des problèmes. Ils ont souligné que les agriculteurs, qui prennent soin des prairies humides (systèmes naturels d'épuration des eaux et zones de frai pour les poissons) devaient bénéficier d'un soutien financier. Les organismes chargés de la protection de la nature imposent des limites aux activités traditionnelles et rentables, telles que l'agriculture ou les centres de loisirs situés de part et d'autre de la rivière. La pêche intensive est plutôt considérée comme un problème social. Certains groupes de réflexion ont également souligné que les médias estoniens n'accordaient guère d'importance au problème de la gestion de l'eau.

Cet exemple montre que la gestion des cours d'eau est axée sur des thèmes qui varient d'une région européenne à l'autre. À certains endroits, la conservation de la nature entre parfois en conflit avec d'autres types d'utilisation (loisirs, pêche, agriculture, consommation d'eau potable). Les méthodes participatives peuvent aider à cerner les problèmes et permettre aux participants de proposer des solutions. Toutes les solutions ont une dimension redistributive, car certaines utilisations sont toujours limitées. Les contrôles et les restrictions devraient être acceptés si le débat favorise l'émergence d'un consensus.

Groupes de réflexion chargés de déterminer la valeur d'une zone humide en Grèce (Kontogianni et al., 2001)

Des groupes de réflexion et des enquêtes par questionnaire ont été organisés dans la baie de Kalloni, Grèce, en 1998. Kalloni est l'une des principales zones humides grecques et fait partie des sites Natura 2000 du pays. C'est une aire d'hivernage, de reproduction et de migration pour les oiseaux. C'est aussi l'une des principales pêcheries grecques, surtout pour l'huître, et un site prometteur pour le développement de l'aquaculture. Outre sa valeur écologique, la zone humide de Kalloni est également un site touristique réputé de longue date pour être propice à l'observation des oiseaux. La zone humide subit actuellement des pressions liées à la croissance démographique et à l'expansion des activités agricoles.

Des entrevues ont été réalisées avec quatre groupes de réflexion : les pêcheurs de la région, les entrepreneurs en bâtiment, les hôteliers et des représentants élus des villages concernés. Les agriculteurs ont été considérés comme un groupe non solidaire et n'ont pas été interrogés.

- Les pêcheurs de la région accordent de l'importance à la valeur de la baie et à la richesse de la mer et souhaitent les préserver. Ils ont évoqué les

problèmes de surpêche, la pollution d'origine agricole et les éventuelles répercussions néfastes de l'aquaculture.

- Le groupe des hôteliers a mené un débat animé sur le potentiel de développement touristique et les problèmes posés par les rejets de déchets dans la zone humide. Les hôteliers ont à certains égards une image négative de la zone humide. Ils estiment qu'elle ne se prête pas aux aménagements et que la hausse du niveau des eaux pourrait menacer les habitations. Ils considèrent également que la gestion des habitats ne relève pas de leur responsabilité. Ils se sont dits préoccupés par le tourisme de masse et se sont exprimés en faveur du développement du tourisme local. Ils ont également envisagé la possibilité de construire un nouvel aéroport, mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les conséquences.
- Les représentants des populations locales ont affirmé que la zone humide était une ressource importante dans la région et accepté d'assumer la responsabilité de sa préservation. Ils ont reconnu les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets et aux incertitudes entourant les droits de propriété dans certaines parties de la zone humide. Ils se sont tous exprimés en faveur de la construction d'un nouvel aéroport.
- Les entrepreneurs en bâtiment sont surtout concernés par les problèmes liés aux déchets et, partant, par la pollution de la baie, dont ils extraient du sable. Bien qu'ils soient conscients que cette activité contribue à détruire la baie, ils ne s'estiment pas responsables de ce problème puisque ces prélèvements sont légalement autorisés. Ils admettent que la hausse de la consommation d'eau entraîne une baisse du niveau des eaux, mais rejettent la responsabilité de ce problème également. Ils sont favorables à des aménagements futurs, et bien que concernés par la question du tourisme et de l'agriculture, ils sont également conscients des arbitrages à opérer entre ces deux activités.

La méthode des groupes de réflexion, comme on le voit ici, peut mettre en évidence les différences entre les intérêts, attitudes et projets propres à chaque groupe de parties prenantes en ce qui concerne l'aménagement d'une zone riche en biodiversité. Cette méthode peut être utilisée pour analyser les effets sur la répartition, par exemple en faisant participer les parties prenantes à l'analyse des retombées sociales.

Conserver le capital naturel du Canada : le programme pour la forêt boréale – Table ronde nationale (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2005)

La table ronde nationale sur l'environnement et l'économie du Canada a étudié comment intégrer la conservation de l'environnement et l'activité économique dans la forêt boréale canadienne. Le programme a été guidé par

un groupe de travail composé de représentants de l'industrie extractive, d'organisations non gouvernementales, des universités et d'organisations autochtones nationales.

En conséquence du programme un rapport de la série « l'État du débat » et un ensemble de trois études de cas ont été établis. Le rapport décrit la situation actuelle de la forêt boréale canadienne, présente des pratiques exemplaires et évalue le recours éventuel à des politiques réglementaires et fiscales pour promouvoir la conservation et l'intégrer à l'activité économique dans la forêt boréale. Le programme a débouché sur sept recommandations :

- Convoquer une conférence nationale de responsables sur l'avenir des forêts boréales au Canada.
- Créer un réseau de centres d'excellence (RCE) pour la forêt boréale.
- Améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique des forêts boréales.
- Développer l'utilisation d'incitations fiscales pour encourager les industries consommatrices de ressources à contribuer à la conservation des forêts boréales.
- Renforcer l'aménagement et la gestion intégrés des paysages par des moyens innovants.
- Renforcer les mécanismes institutionnels pour les communautés autochtones.
- Appuyer le renforcement des capacités des communautés autochtones.

Les trois régions retenues pour les études de cas sont les suivantes : la zone de gestion Muskwa-Kechika, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, la zone de gestion des forêts ALPac, dans le nord-est de l'Alberta, et la région de l'Abitibi, le long de la frontière Québec-Ontario. Ces régions ont été sélectionnées en fonction des critères suivants : pression et conflits associés à la diversité des utilisations, présence de plusieurs territoires de compétence, présence d'approches novatrices, présence de forêts-parcs à trembles, de taïga et de forêts boréales, potentiel de génération d'une impulsion positive ; et équilibre de la représentation géographique. Les études de cas ont été examinées et finalisées dans le cadre d'ateliers régionaux.

Cet exemple montre comment les pouvoirs publics peuvent gérer une question stratégique complexe telle que l'exploitation de la forêt boréale dans un grand pays comme le Canada. Une Table ronde nationale est un lieu d'échanges utile, qui permet aux parties prenantes d'examiner différents scénarios touchant à l'utilisation de la forêt dans diverses parties du pays et qui met en lumière les conflits potentiels entre les principaux utilisateurs, ainsi que les axes de collaboration envisageables. Elle peut aussi permettre de mettre en évidence les principales questions de répartition. Ce mécanisme facilite également l'adaptation des politiques en vigueur dans le but de

favoriser la conservation et d'évaluer de nouveaux instruments d'action (fiscalité conjuguée à la réglementation, par exemple).

Atelier national concernant la désignation d'habitats critiques – États-Unis (Moore et al., 2000)

En 2000, le US Fish and Wildlife Service a organisé deux ateliers nationaux destinés à contribuer à l'élaboration de mesures et de procédures nouvelles en vue de la désignation d'habitats critiques pour les espèces visées par la loi sur les espèces menacées. Les deux ateliers organisés l'un à Reston, en Virginie, et l'autre à Tempe, dans l'Arizona, comptaient respectivement 28 et 35 participants. Ceux-ci représentaient divers groupes d'intérêts, autorités réglementaires et agences fédérales concernés par les orientations choisies par le US Fish and Wildlife Service. Des observateurs étaient également présents. Ces ateliers étaient conçus pour permettre aux participants de discuter ouvertement et en toute franchise de certaines questions liées à la désignation de ces habitats de manière à favoriser la compréhension mutuelle et l'apparition d'idées nouvelles. L'objectif n'était ni de parvenir à un accord, ni d'élaborer conjointement des recommandations. Les questions à examiner, qui ont été identifiées à l'issue d'une série d'entrevues, étaient les suivantes : a) les critères de désignation d'habitats occupés et inoccupés; b) la procédure de désignation; c) la possibilité de prévoir des exclusions, d) l'identification et l'évaluation des répercussions économiques de la désignation; e) les approches en matière de communication, d'incitation et de partenariat.

Cet exemple montre que des ateliers nationaux chargés d'examiner des mesures de conservation peuvent également identifier leurs effets de répartition (impact économique de la désignation, par exemple). La participation au processus des acteurs concernés peut rendre la politique plus acceptable pour les différentes parties.

6.4. La résolution des conflits liés aux politiques de la biodiversité

Si certains groupes de population risquent d'être pénalisés par les politiques de biodiversité, les risques de conflits sont bien réels. La résolution des conflits peut contribuer à gérer les conflits liés aux politiques de la biodiversité et à prendre en charge leurs effets de répartition.

Les mécanismes de résolution des conflits sont apparentés aux méthodes participatives examinées dans la section précédente. Si la phase de conception des politiques ne prévoit pas de négociations avec les parties prenantes ou si aucun cadre n'est proposé pour permettre aux catégories de population affectées de faire connaître leurs intérêts et leurs préoccupations, des conflits risquent de voir le jour. Pour les éviter, il importe de bien comprendre les motivations qui animent les groupes sociaux ou économiques

concernés. Par exemple, le manque à gagner lié à la désignation d'une zone protégée suscitera à coup sûr de l'hostilité à l'égard de la zone protégée et pourrait suffire à faire échouer le processus de désignation. Les limitations d'accès et la perte de prestations non monétaires peuvent également compromettre le programme d'action si elles se produisent à une échelle relativement importante. Ces réactions peuvent être très générales, comme des mouvements de désobéissance civile, ou se présenter sous une forme plus ciblée, comme des procédures judiciaires visant à obtenir réparation du manque à gagner lié à la perte de droits de propriété.

En pratique, des conflits peuvent également survenir la suite de changements plus limités, tels que :

- La désignation d'une nouvelle zone protégée.
- La préparation d'un nouveau plan de gestion ou la modification d'un plan existant.
- La mise en place d'un système de zonage.
- L'instauration de nouvelles réglementations applicables à des espaces naturels.
- La réintroduction d'espèces animales protégées, telles que des prédateurs qui peuvent causer du tort aux propriétaires et aux exploitants de la région.
- La mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales, telles que des redevances, ou l'instauration de contingents transférables.

La plupart du temps, ces conflits sont étroitement liés aux effets potentiels ou perçus des mesures concernées. Le tableau 6.7 donne quelques exemples de situations potentiellement conflictuelles.

Les conflits autour des problèmes posés par les politiques de la biodiversité sont souvent très complexes. Il existe généralement de nombreuses parties concernées ayant des intérêts différents, ce qui peut compliquer les négociations (présence de nombreux propriétaires et exploitants dans une région, par exemple). Certains acteurs sont parfois moins organisés que d'autres, c'est pourquoi tous les points de vue risquent de ne pas être représentés de la même façon, ce qui pourrait nuire à l'unité des objectifs et des pouvoirs qu'ils devraient en principe partager. Certaines répercussions peuvent ne se manifester qu'à long terme, et il arrive que les effets d'une mesure ou d'une activité bénéfique pour la biodiversité ne soient pas connus à l'avance ou fassent l'objet d'une controverse scientifique. Les répercussions d'une mesure peuvent être asymétriques, même au sein des populations locales – certains peuvent y gagner, d'autres y perdre.

Torrell (1993) relève que l'approche habituellement adoptée par les pouvoirs publics en cas de conflit n'apporte guère, voire pas du tout, de solution. Les procédures consistent généralement à envoyer des réponses

Tableau 6.7. Exemples de situations potentiellement conflictuelles

Exemples de mesures en faveur de la biodiversité	Catégories de population potentiellement touchées	Problème (de répartition) perçu par le groupe	Cause potentielle du conflit
Désignation d'une nouvelle zone protégée	Utilisateurs locaux Propriétaires fonciers locaux	Accès limité ou plus onéreux qu'auparavant	Absence de consultation ou consultation officielle à un stade tardif de la procédure
Préparation ou modification d'un plan de gestion	Populations autochtones	Accès limité, manque à gagner	Absence de compensation financière
Mise en place d'un système de zonage			
Réintroduction d'espèces animales protégées (loup, ours, phoque, par exemple)	Propriétaires locaux Utilisateurs locaux des ressources (chasseurs, pêcheurs, par exemple)	Dommages causés par les espèces animales protégées	Pas de consultation et pas de communication d'informations Absence de compensation financière
Instauration de nouveaux prélèvements fiscaux (redevances d'utilisation, par exemple)	Utilisateurs des ressources naturelles	Répartition inéquitable des coûts et des bénéfices Manque à gagner	Pas de consultation ou consultation officielle à un stade tardif de la procédure
Mise en œuvre de contingents transférables			

officielles aux lettres reçues, à examiner éventuellement les problèmes à différents échelons administratifs (collectivités locales, instance de tutelle) et, dans les cas les plus complexes, à organiser des auditions publiques ou à introduire des actions en justice. Le plus souvent, ces procédures sont même dépourvues de tout contact personnel avec les autres parties et lorsque de tels contacts existent, ils restent très officiels et superficiels et ne favorisent guère la recherche de solutions acceptables pour tous.

Les études montrent que les consultations et autres solutions envisageables pour résoudre les conflits (encadré 6.3) donnent souvent des résultats plus satisfaisants que les procédures formelles et officielles, comme les procédures judiciaires.

Ces procédures de résolution des conflits peuvent se substituer aux procédures administratives et judiciaires classiques et présentent de nombreux avantages (Torrel, 1993) :

- **Résultats durables** : ces procédures aboutissent souvent à des décisions plus satisfaisantes et plus durables car elles répondent aux besoins de toutes les parties. Les catégories de population concernées ont la maîtrise du processus de négociation et des résultats.
- **Climat plus favorable à la résolution du conflit** : ces procédures sont généralement volontaires et l'intervention d'un facilitateur/médiateur qualifié permet de limiter au maximum les conflits personnels. Les

Encadré 6.3. Techniques envisageables pour résoudre les conflits

- **Négociation non assistée** : lorsque la question n'est pas trop complexe et que les parties en conflit sont peu nombreuses, les négociations peuvent se dérouler sans l'aide d'un tiers extérieur. Des programmes bien structurés et un délai suffisant pour qu'une confiance mutuelle s'établisse entre les participants sont les principales conditions à remplir pour garantir la réussite de cette procédure.
- **Facilitation/médiation** : ce type de procédure bénéficie de l'aide d'un tiers impartial et qualifié, qui n'a aucun intérêt dans la question litigieuse. Les négociations sont souvent difficiles à organiser et à mener à bien. Des médiateurs interviennent donc de plus en plus fréquemment pour aider les parties à organiser les négociations, à empêcher qu'elles ne se retrouvent dans l'impasse et, si tel est le cas, à trouver une issue favorable. Le médiateur aide les parties à communiquer, à analyser le conflit, à identifier les intérêts et à examiner les solutions mutuellement acceptables. On opère parfois une distinction entre facilitation et médiation. Dans le second cas, le tiers indépendant guide davantage les protagonistes.
- **Mini-procès** : les mini-procès sont une procédure de résolution extrajudiciaire des conflits couramment utilisée. Les parties sont généralement représentées par un fonctionnaire de grade supérieur habilité à accepter la décision. Les mandants sont généralement présents. Les avocats de chaque partie disposent d'une période préalablement convenue pour présenter leurs arguments devant les mandants et un tiers neutre. Le mini-procès est conduit par un tiers neutre désigné de commun accord par toutes les parties. Après la présentation des arguments, les mandants se réunissent en séance privée pour tenter de résoudre la question, le tiers neutre passant parfois du rôle de juge à celui de médiateur.
- **Arbitrage** : contrairement au médiateur, les arbitres organisent des auditions et formulent un avis, qui sera contraignant ou non selon la décision préalable des parties. Le recours à l'arbitrage est souvent envisagé lorsque le conflit ne porte pas sur un point juridique en tant que tel, mais sur son application en fonction des circonstances factuelles.

Source : O'Leary et Bingham, 2004, adapté d'après www.resolv.org/tools, avec certaines modifications.

participants sont plus ouverts s'ils sont assurés que leurs besoins sont dûment pris en considération.

- **Bon rapport coût-efficacité** : Elles sont généralement plus courtes que les procédures judiciaires et souvent moins coûteuses.

Toutefois, certains éléments font parfois obstacle à l'application de ces méthodes dans l'administration publique. Les problèmes susceptibles de se poser, ainsi que les solutions qui devraient permettre de les résoudre, sont énumérés ci-dessous (Torell, 1993) :

- **Procédures incompatibles** : les services publics privilégient généralement les procédures administratives. La résolution des conflits par voie judiciaire et par voie administrative officielle est une caractéristique inhérente à l'administration publique dans de nombreux pays. Ce type de procédure est également favorisé par le cadre réglementaire en place. La formation du personnel des administrations et organismes publics aux techniques de résolution des conflits pourrait faire évoluer cet esprit et cette attitude. Des exemples d'expériences réussies démontrent l'efficacité de ces méthodes.
- **Pouvoir inexistant** : d'une façon générale les participant au processus de planification ne sont pas suffisamment encouragés à résoudre les conflits et n'en ont souvent pas les moyens. Les méthodes de planification utilisées favorisent les négociations fondées sur des positions. Il arrive parfois que le personnel des autorités et organismes publics et les représentants des groupes d'intérêts négocient avec un mandat donné mais ne disposent pas des prérogatives nécessaires pour prendre les décisions et régler les conflits. Le réaménagement des politiques de gestion des ressources humaines dans l'administration pour instaurer un climat de travail plus ouvert et coopératif, diffuser des orientations concernant la négociation et former le personnel pourrait aider à surmonter cet obstacle.
- **Sensibilisation insuffisante** : les administrations et organismes publics sont rarement informés de l'existence de ces techniques alternatives de résolution des conflits. L'organisation de formations ainsi que la diffusion d'orientations et de résumés des expériences réussies pourraient faire évoluer cette situation.
- **Perception erronée** : l'administration publique peut avoir l'impression que ces techniques alternatives mènent à une solution moins efficace. En réalité, le taux de réussite est très élevé (aux États-Unis, par exemple : Bingham, 1986) ; la diffusion d'informations sur les meilleures pratiques et l'organisation de formations pourraient modifier cette perception erronée.

La réflexion ci-dessus montre qu'il serait judicieux d'utiliser ces techniques alternatives de résolution des conflits dans l'administration publique et dans le domaine de l'aménagement du territoire. La question de la compatibilité des procédures doit toutefois être résolue et les ressources nécessaires pour renforcer les capacités d'utilisation de ces techniques doivent être mises de côté. Il importe également de lancer des initiatives de formation et de sensibilisation à ces techniques.

6.4.1. Rôle des administrations publiques dans le règlement des conflits

Lorsqu'un conflit survient, il est important que l'administration ou l'instance publique chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de la biodiversité soient prêts à résoudre le conflit. Il est recommandé de passer par les étapes suivantes qui seront ensuite examinées individuellement :

1. Préparation des négociations.
2. Négociation avec les parties affectées/parties prenantes.
3. Mise en œuvre de l'accord conclu à l'issue des négociations.

PHASE 1 : Préparation des négociations (analyse de la situation conflictuelle)

Analyse des parties prenantes* : en cas de conflit, il est toujours utile d'identifier les principales parties prenantes, d'étudier les liens qui les unissent et de connaître leur attitude à l'égard de la situation et des autres parties. Un certain nombre d'outils peuvent être utilisés :

- Matrice des caractéristiques des parties prenantes : la construction d'une simple matrice des parties prenantes peut faire apparaître plus clairement les différents groupes affectés, leurs principales caractéristiques et leurs intérêts.
- Matrice des relations et des conflits entre les parties prenantes : cette matrice fait apparaître les relations entre les différentes parties prenantes; s'il existe des problèmes personnels, des problèmes structurels, de problèmes liés aux informations ; ou s'il existe des différences de valeurs ou d'intérêts. Un graphique peut être construit pour regrouper les parties partageant les mêmes intérêts.

Après avoir identifié et établi une typologie des parties prenantes, il est intéressant d'analyser les types de conflits et de tenter d'en comprendre les causes (Moore, 1996) :

- Conflits personnels : il est fréquent que des personnes en conflit éprouvent des difficultés à interagir. Ces difficultés sont quelquefois liées à des émotions, à des perceptions erronées, à des malentendus, à des problèmes de communication ou à la manière dont les autres parties interprètent certaines actions négatives répétées. Dans certains pays, de tels conflits interviennent dans un contexte où les politiques de conservation de la nature sont considérées comme autoritaires et menaçantes. Les agents publics peuvent donc être perçus comme des « ennemis » qui refusent le dialogue. Un tel climat aggrave les problèmes professionnels et personnels et complique le processus de résolution des conflits.

* Pour en savoir plus voir : Grimble et al., 1995 ; Start et Hovland, 2004 ; Herrero et da Passano, 2006.

- Problèmes liés à l'information : comme indiqué dans la partie II, il est fréquent que les parties en conflit s'appuient sur des informations différentes ou interprètent différemment les mêmes informations. Les informations et données scientifiques ou les textes juridiques sont parfois difficiles à comprendre par des non-spécialistes, ce qui complique parfois la conclusion d'un accord. Lors de la planification des politiques de la biodiversité, il arrive que les informations relatives aux mesures proposées soient insuffisantes ou communiquées tardivement.
- Problèmes structurels : le processus d'élaboration des politiques de la biodiversité se déroule généralement dans des délais strictement impartis, alors que les problèmes à résoudre sont complexes. Le pouvoir est parfois réparti de manière inégale entre les parties prenantes, indépendamment de critères tels que la taille de la circonscription ou le poids économique relatif. Des facteurs géographiques ou physiques peuvent ralentir encore le processus. Des conflits trouvant leur origine dans des problèmes structurels peuvent également survenir lorsque les politiques manquent de cohérence, par exemple lorsqu'elles instaurent des incitations contradictoires. C'est notamment le cas lorsque les pouvoirs publics subventionnent l'agriculture ou la sylviculture intensives d'une part, et les mesures agro-environnementales, d'autre part.
- Différences de valeurs : du fait de leur hétérogénéité, les groupes de parties prenantes ont des valeurs différentes, dont certaines sont plus aisément quantifiables en termes monétaires que d'autres. Les valeurs sont inhérentes aux traditions culturelles, religieuses et autres des groupes de parties prenantes et n'évoluent que très lentement. Il est donc parfois très difficile de trouver des valeurs suffisamment communes pour entamer un dialogue ouvrant la voie à des compromis.
- Différences d'intérêts : il va de soi que les intérêts des parties doivent occuper une place centrale dans le processus de résolution des conflits. Les conflits personnels, les problèmes structurels et les problèmes liés aux informations doivent être résolus avant d'entamer la discussion sur les intérêts. Ceux-ci sont hiérarchisés et doivent donc être abordés de manière stratégique pour dégager des possibilités de compromis. Les intérêts les plus puissants sont les besoins humains fondamentaux, comme le besoin de sécurité, le besoin de bien-être économique, le sentiment d'appartenance ou le besoin de reconnaissance. Lorsqu'un projet de mesure en faveur de la biodiversité a des répercussions sur l'un de ces besoins, il est vraisemblable que les décideurs seront confrontés à une forte hostilité de la part du groupe économique ou social affecté.

Dans le domaine des politiques de la biodiversité, la prise en compte des intérêts de chaque groupe de parties prenantes conduit à se pencher sur les

causes profondes du conflit, à savoir les effets redistributifs du projet de mesure. Pour résoudre les conflits, il est primordial de bien comprendre l'origine des intérêts de chaque groupe, la manière dont ils pourraient être affectés et les moyens à mettre en œuvre pour atténuer ces répercussions. Avant d'entamer les négociations, il est donc utile de connaître les coûts et les bénéfices du projet de mesure, ainsi que la manière dont ils seront répartis entre les parties prenantes. Pour ce faire, on peut utiliser des outils tels que ceux présentés dans la partie I : version élargie de l'analyse coûts-bénéfices avec matrices de répartition ; mesures de la répartition des revenus (courbe de Lorenz, par exemple) ; analyse multicritères, matrice de comptabilité sociale ou analyse des effets sur l'emploi. Si le conflit concerne l'utilisation des terres, l'élaboration d'une carte d'utilisation des ressources peut faciliter la tâche : cet outil est très efficace pour faire apparaître les régions touchées et les utilisations conflictuelles.

PHASE 2 : Négociations

Un conflit peut se résoudre de diverses manières. Si les partenaires de négociation ne réfléchissent qu'en termes de gagnants et de perdants, il n'y aura pas de bénéfices mutuels. Les solutions gagnant-gagnant sont satisfaisantes pour les deux partenaires, mais étant donné que les bénéfices liés aux solutions gagnant-gagnant sont plus minces que ceux des solutions gagnant-perdant, un tel résultat ne pourra être atteint que si le climat est propice à la collaboration.

Les spécialistes des techniques de négociation distinguent deux types de mécanismes : la négociation distributive ou fondée sur des positions et la négociation intégrative ou fondée sur des principes. Dans le cadre d'une négociation distributive/fondée sur des positions, un acteur exige la réaffectation de certaines ressources de la part d'un autre, qui s'y oppose. Les parties ne s'occupent généralement pas du problème en tant que tel, mais se concentrent uniquement sur leurs propres intérêts tout en considérant les autres comme des adversaires. Dans leur esprit, c'est un jeu à somme nulle, où l'on ne peut gagner qu'aux dépens d'autrui.

Dans une négociation intégrative/fondée sur des principes, les parties s'efforcent de parvenir à des résultats mutuellement bénéfiques. Cette technique se caractérise par la recherche de solutions gagnant-gagnant innovantes et créatives. Les négociations sont de type collaboratif et les acteurs se considèrent comme des partenaires. C'est un jeu à somme positive (Fisher *et al.*, 1991 ; Humphreys, 2001). Le tableau 6.8 récapitule les principales différences entre les deux approches.

Les spécialistes de la négociation soulignent qu'en cas de conflit, il convient de privilégier la négociation intégrative/fondée sur des principes. Les

Tableau 6.8. Principales différences entre la négociation distributive/fondée sur des positions et la négociation intégrative/fondée sur des principes

Négociation distributive/fondée sur des positions	Négociation intégrative/fondée sur des principes
Les participants se considèrent comme des ennemis	Les participants se font mutuellement confiance
Les parties n'ont pas le même pouvoir	Les participants ont le même pouvoir
L'objectif est de vaincre (les parties réfléchissent en termes de gagnant-perdant)	L'objectif est de parvenir à un accord (les participants réfléchissent en termes de solutions gagnant-gagnant)
Les efforts sont axés sur la négociation	Les efforts sont axés sur la coopération
Les efforts sont axés sur des positions	Les efforts sont axés sur des intérêts
Les bénéfices individuels à court terme sont jugés importants	Les bénéfices mutuels à long terme sont jugés importants
Les parties n'envisagent qu'une seule et unique solution et campent sur leurs positions	Les participants envisagent un ensemble de solutions et sont capables d'en discuter
L'existence d'un climat général favorable n'est pas jugée importante	L'existence d'un climat général favorable est jugée importante

principes qui garantissent le succès de ces techniques sont les suivants (Fisher et al., 1991; www.resolv.org/tools) :

- Comprendre le rôle de la dynamique interpersonnelle dans les négociations et aider les participants à progresser.
- Examiner ensemble les intérêts et en tenir compte.
- Proposer un vaste éventail d'options en limitant au maximum les jugements dans un premier temps.
- Définir ensemble les critères d'évaluation des options envisageables.

PHASE 3 : Mise en œuvre de l'accord

Une fois l'accord conclu, il est nécessaire d'en assurer le suivi et la mise en œuvre. Si l'accord s'applique de façon automatique, les arrangements de suivi peuvent être réduits au minimum. En revanche, ceux-ci devront être plus développés si les clauses de l'accord ont été difficiles à négocier et faciles à enfreindre. Il est parfois judicieux d'intégrer les modalités de mise en œuvre et de suivi au processus de négociation.

6.4.2. Conflit et politiques de la biodiversité : quelques exemples

Cette section présente cinq exemples de conflits (dont on trouvera une synthèse au tableau 6.9) qui illustrent les points abordés ci-dessus. Ces études de cas mettent en lumière le caractère général des conflits liés aux politiques de diversité. Elles font également ressortir la diversité des parties prenantes susceptibles de prendre part au processus de résolution, ainsi que la multiplicité des éléments susceptibles d'engendrer des conflits. Elles montrent surtout à quel point les techniques utilisées peuvent contribuer à résoudre les différends qui opposent les parties prenantes.

Tableau 6.9. **Quelques exemples de conflits**

Exemple	Principales parties prenantes affectées par les mesures	Principaux motifs de conflit (y compris les effets redistributifs)	Techniques de résolution des conflits utilisées et résultats
Opposition à la désignation de zones protégées, Allemagne	Autorités locales et régionales, gestionnaires forestiers, agriculteurs, propriétaires fonciers, industrie hôtelière et touristique, populations locales, touristes	La désignation est perçue comme restreignant l'utilisation de la zone Aucune partie prenante ne participe au processus Attitude négative à l'égard des écologistes Boycottage des réunions publiques, de nombreux processus de désignation ont échoué	Pas de technique de résolution (mais l'auteur propose : davantage de méthodes participatives, association pour la conservation des paysages avec représentation de toutes les parties prenantes, recours à un facilitateur)
Conflits au sujet de restrictions associées à une réserve de biosphère, Mexique	Populations locales, industrie locale	Zonage et restrictions imposées à l'utilisation de la zone (industrie du sel) Aucune participation des populations locales au processus de planification Conflit lié aux restrictions et au zonage	Efforts visant à faire participer les populations locales aux activités de conservation Formation des populations locales à la gestion des ressources Réunions publiques pour la révision du plan de gestion Constitution du Comité consultatif technique de la réserve (résultats mitigés)
Conflits liés à l'élevage des rennes et à la chasse, Suède	Populations sámi (populations autochtones)	Permis « amateur » pour la pêche et la chasse au petit gibier sur des terres initialement attribuées aux populations sámi en vue de l'élevage des rennes	Cour de justice des Communautés européennes Création de la Commission de la chasse et de la pêche pour préciser la portée des droits des populations sámi
Conflits liés à des bisons malades dans le Parc national Wood Buffalo, Canada	Populations autochtones	Opposition des populations autochtones au plan d'abattage des bisons infectés	Consultation des populations autochtones : nouveau plan Création du Conseil de gestion
Réintroduction du loup mexicain en Arizona et au Nouveau-Mexique, États-Unis	Élevage, populations autochtones	Bétail tué, populations menacées Communication inefficace	Bilan à 3 ans : atelier faisant participer les principales parties prenantes : identification du problème et élaboration de recommandations Bilan à 5 ans : révision du programme Moratoire sur la réintroduction de nouveaux spécimens au-delà d'une population donnée

Opposition à la désignation de zones protégées en Allemagne (Stoll-Kleemann, 2001)

Cet exemple est l'un de ceux qui ont déjà été cités dans la partie I consacrée aux motifs de la présente étude (voir la section 1.1.2). Des conflits se sont développés autour de la désignation de sites Natura 2000 à l'initiative

principale des autorités responsables. Dans ce cas, ce sont les autorités locales et régionales (les maires, par exemple), les gestionnaires forestiers, les agriculteurs et les propriétaires fonciers de la région, l'industrie hôtelière et touristique locale, les populations locales et les personnes fréquentant ces zones pour leurs loisirs qui se sont opposés au projet. Le conflit s'est manifesté par le boycottage des réunions publiques relatives à la création des zones protégées, ainsi que par des manifestations ou des campagnes.

Cet exemple montre que la désignation de zones protégées peut échouer si les conflits ne sont pas résolus au stade de la planification. Cette affaire présente toutes les caractéristiques d'une situation conflictuelle : conflits personnels, problèmes liés aux informations, aux structures, aux valeurs et aux intérêts. Le principal enseignement que l'on peut en tirer est que la mise en œuvre d'un processus de désignation par voie réglementaire ne suffit pas lorsque le groupe de personnes affectées par la mesure est bien défini et relativement important. Ce type de situation nécessite le recours à des méthodes participatives pour empêcher l'apparition de conflits, mettre en lumière la manière dont les effets redistributifs sont perçus et trouver des solutions.

Réserve de biosphère de Ria Lagartos, Yucatán, Mexique (Fraga, 2006)

La réserve de biosphère de Ria Lagartos est l'une des 10 grandes réserves mexicaines prioritaires qui bénéficient d'un financement octroyé par la Banque mondiale et d'autres organismes de développement. Elle compte quatre villages comptant au total entre 800 et 2500 habitants. Dans la réserve, les décideurs et les gestionnaires ont axé leur action sur la conservation des ressources biologiques, sans comprendre les préoccupations politiques et sociales locales. La population locale n'a pas été associée à la planification ni à la gestion, elle n'a pas été informée qu'elle vivait dans une zone protégée et ne l'a compris que lorsque son droit d'accéder aux ressources naturelles côtières et de les utiliser (coupe d'arbres, par exemple) a été restreint. Le conflit est survenu à la fin des années 80 et au début des années 90 lorsque des restrictions ont été imposées sous la forme d'un zonage et de limites imposées au développement de l'industrie du sel et de l'interdiction de certaines activités traditionnelles d'exploitation des ressources dans la réserve. Le premier plan de gestion a été approuvé sans consultation des populations locales. La politique a ensuite peu à peu évolué. A partir du milieu des années 90, des forums publics ont été organisés avec les utilisateurs locaux, les organisations sociales et les universités pour réviser le premier plan de gestion.

Récemment, des efforts ont été déployés pour faire participer la population à des activités de conservation. Les résultats sont encore mitigés,

mais les premières mesures ont été mises en œuvre. Les populations locales ont été formées à la gestion des ressources dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, mais cette formation n'a pas été jugée très utile. Le dialogue reste insuffisant entre ceux qui détiennent les savoirs locaux et ceux qui possèdent les connaissances scientifiques. Les gestionnaires ont également constaté des échecs, qu'ils estiment liés aux difficultés éprouvées par les utilisateurs locaux à l'égard des formalités administratives, à leur méconnaissance des pratiques de gestion aquacole, à la limitation par les autorités de la réserve des effectifs affectés aux projets et au manque d'organisation interne des utilisateurs.

Un dialogue a été instauré entre les parties par le biais du Comité consultatif technique de la réserve. Toutefois, bien que cet organe ait clairement défini ses objectifs, les méthodologies utilisées n'évoluent pas. Certaines collectivités locales ne participent toujours pas au processus car elles n'y voient aucun intérêt. En conséquence, les interlocuteurs sont toujours les mêmes et certaines populations sont exclues du dialogue.

Cet exemple montre que la mise en place d'un zonage et de restrictions peut engendrer des conflits lorsque les utilisateurs ne participent pas au processus de planification. Ces conflits ont également une dimension redistributive, dans la mesure où des limites ont été imposées aux activités de nombreux utilisateurs (manque à gagner potentiel). Les initiatives prises pour résoudre les conflits s'accompagnent d'un processus d'apprentissage : comment associer les locaux à la planification des politiques de la biodiversité et de gestion des ressources, et comment mettre en place un organe de décision plus officiel. Ce processus est long et doit être adapté chaque fois que de nouveaux conflits apparaissent (conflits entre les savoirs locaux et les connaissances scientifiques, attitude des populations locales à l'égard des différentes tâches, problèmes de représentation des populations dans le processus de décision, par exemple).

Les populations sámi en Suède (d'après OCDE 2004)

La législation suédoise sur l'élevage des rennes (votée en 1971 et dont la dernière modification remonte à 1993) assure aux éleveurs sámi une certaine autonomie dans leurs activités. Ils sont autorisés à conduire leurs troupeaux et jouissent de droits particuliers sur les terres et sur les eaux. Cependant, la législation n'accorde pas de droits équivalents aux Sámi qui vivent de la pêche ou d'autres activités. En outre, depuis l'adoption de la loi, les éleveurs de rennes ont perdu de vastes zones de pacage qui ont été totalement déboisées et labourées.

En 1993, le Parlement a créé l'agence sámi, mais il a par ailleurs modifié la loi pour autoriser la chasse au petit gibier et la pêche sportive dans les zones

montagneuses du Jämtland où pâturent les rennes, ainsi qu'à l'ouest de la limite des terres cultivées du Norrbotten et du Västerbotten. La loi sur l'élevage des rennes avait initialement fait de ces territoires des zones de pâturage permanent réservées « exclusivement à l'élevage des rennes ». Du fait de cet amendement, les droits exclusifs des Sámi sur ces terres ont été révoqués au profit d'autres utilisateurs. Toutefois, le droit de contrôle qu'exerçaient autrefois les Sámi sur l'attribution des autorisations de chasser se trouvait déjà transféré en grande partie aux autorités des comtés, et des permis avaient été délivrés à des non-Sámi contre paiement aux Sámi.

Le public ainsi que les experts juridiques et environnementaux se sont opposés à cette réorientation de la politique de la chasse ; l'affaire a été portée devant la Cour de Justice européenne. Elle reste parmi les dossiers à régler par le gouvernement, au même titre que les questions concernant les droits sur les terres et les eaux dans la région sámi, qui sont actuellement examinées par une commission créée en 1998.

Un comité de la chasse et de la pêche a été instauré en avril 2003. Il a été chargé de préciser la portée des droits de chasse et de pêche des Sámi et de proposer pour décembre 2005 des règlements plus précis concernant la chasse et la pêche dans les régions d'élevage des rennes.

Cet exemple montre clairement ce qui se produit lorsque les pouvoirs publics modifient les droits des populations autochtones sans les consulter au préalable. Il montre également que les effets redistributifs peuvent avoir des composantes à la fois économiques (perte du droit à l'élevage des rennes) et sociales (non-respect des droits antérieurs). Si aucun dialogue approfondi n'est mis en place pour prévenir ou résoudre ces conflits, ceux-ci risquent d'aboutir à une procédure judiciaire. Le recours précoce à des méthodes plus participatives (comme la médiation/la facilitation ou le mini-procès) pourrait accélérer la procédure et donner des résultats plus satisfaisants.

Les bisons malades du Parc national Wood Buffalo, Canada (Nepal, 2000)

Des preuves archéologiques montrent que des populations autochtones habitent la région de Wood Buffalo, au Canada, depuis plus de 8 000 ans. Le Parc national de Wood Buffalo assure depuis les temps les plus anciens la subsistance des populations autochtones qui y pratiquent la chasse, le piégeage, la pêche et la récolte saisonnière de plantes et de baies comestibles.

En 1989, entre 30 et 50 % des bisons d'Amérique (*Bison bison*) (espèce protégée) du parc étaient déclarés contaminés par la brucellose et la tuberculose. Une commission a alors recommandé d'abattre tous les bisons malades et de les remplacer par d'autres importés d'un autre parc national. Ce projet s'est heurté à l'opposition des populations autochtones, des écologistes,

ainsi que des organismes et citoyens locaux. Cette opposition a entraîné l'élaboration d'un nouveau plan « de tests et d'abattage » de bisons contaminés, qui a été mis au point au terme d'une série de consultations entre les ministères fédéraux de l'Environnement et de l'Agriculture, d'une part, et les populations locales, d'autre part. Cette nouvelle procédure prévoit que les bisons seront rassemblés et ne seront abattus que si les tests donnent des résultats positifs.

Un conseil de gestion a été constitué (le Conseil de gestion des bisons du Nord – CGBN) et a mené ses travaux pendant un an et demi. Il se composait de représentants des autorités fédérales et territoriales et des populations autochtones, qui ont collaboré pour mettre au point une approche consensuelle visant à résoudre certains des problèmes sanitaires liés aux bisons du parc. La collecte de données s'est appuyée à la fois sur les savoirs traditionnels et sur des méthodes scientifiques. Les populations autochtones ont participé au processus et ont bénéficié d'un financement qui leur a permis d'élaborer leur propre programme de mesures destinées à éradiquer la maladie. C'est un cas intéressant de gestion conjointe temporaire.

Cet exemple montre que l'organisation d'un débat avec les populations touchées (populations autochtones) peut faciliter l'adoption de solutions mutuellement acceptables, même dans des cas très graves où des mesures immédiates doivent être prises. La création d'organes de gestion conjoints est également une piste envisageable pour résoudre les problèmes futurs (ainsi que les problèmes de répartition).

Réintroduction du loup mexicain en Arizona et au Nouveau-Mexique, États-Unis (Kelly et al., 2001, Unsworth et al., 2005)

Depuis 1998, le loup du Mexique (*Canis lupus baileyi*) fait l'objet d'un programme de réintroduction progressive dans l'Arizona et le Nouveau-Mexique. La première année, trois familles (11 loups) ont été réintroduites en vue de porter la population à 100 loups sur 1.2 million d'hectares. Le Blue Range Wolf Reintroduction Project est géré conjointement par l'Arizona Game and Fish Department, le New Mexico Department of Game and Fish, l'USDA Forest Service, l'USDA-APHIS Wildlife Services, la White Mountain Apache Tribe et le U.S. Fish and Wildlife Service. Ces instances et organismes forment ensemble le Mexican Wolf Adaptive Management Oversight Committee (AMOC) (www.fws.gov/southwest/es/mexicanwolf/BRWRP_home.shtml).

Si le programme a porté ses fruits en termes de réintroduction des loups (on en dénombrait 44 en 2004), il a également suscité des conflits avec les tribus autochtones et les éleveurs. Ces derniers ont perdu des bêtes après l'attaque de loups. Ils ont fait état de leurs pertes et exigé un dédommagement puis tenté de faire interdire les réintroductions au-delà d'un nombre donné de

loux. Alors que les régions autochtones n'étaient pas comprises dans les zones couvertes par le projet, les loups ont commencé à se répandre sur ces territoires. Certaines populations ont demandé que les loups soient retirés de leurs terres (San Carlos Apache Tribe), mais d'autres (White Mountain Apache Tribe,) ont signé un accord de coopération avec le US Fish and Wildlife Service pour autoriser leur présence (www.fws.gov/southwest/es/mexicanwolf/chronology.shtml).

Un bilan à trois ans comprenant un atelier avec les principales parties prenantes a été organisé en 2001. Les participants ont résumé les principaux problèmes et ont formulé quelques recommandations. Les problèmes cités étaient : i) l'inadéquation des mécanismes de communication avec les parties intéressées ; ii) les conflits entre les valeurs, les conceptions et les points de vue des communautés rurales et urbaines ; iii) la question des pertes subies par les particuliers et par les populations locales qui ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite ; iv) les coûts globaux qui doivent être pris davantage en considération dans le programme (Kelly et al., 2001). Ces commentaires montrent que certains problèmes sociaux et économiques subsistent.

Un bilan à cinq ans du programme a également été réalisé, assorti d'une analyse socio-économique. Selon les estimations, les loups tuent chaque année entre cinq et 33 bovins, c'est-à-dire moins de 1 % des bêtes pâturent dans la région. Les autres animaux tués (moutons, chevaux, chiens) sont moins nombreux. Selon le rapport, la valeur totale des bêtes perdues par les éleveurs se situait entre 38 600 USD et 206 000 USD (1998-2004). Depuis 1998, 34 000 USD leur ont été versés en dédommagement. Deux tribus apaches vivent sur des terres bordant le territoire des loups. Bien qu'elles se soient toutes deux initialement opposé à l'introduction de loups sur leurs terres, l'une d'elle a récemment conclu un accord de gestion l'autorisant. L'autre y reste opposée et se plaint de pertes de veaux non indemnisées (Unsworth et al., 2005).

En 2005, l'AMOC a adopté un moratoire aux termes duquel il n'autoriserait pas la réintroduction de nouveaux loups mexicains en 2006 si le nombre de couples reproducteurs dans la nature était égal ou supérieur à six le 31 décembre 2005. Cette décision a été prise après consultation des représentants des professionnels de l'élevage. Elle montre que le programme de réintroduction rencontre toujours des oppositions et que des mesures d'adaptation doivent être prises (www.fws.gov/southwest/es/mexicanwolf/documents.shtml).

Cet exemple fait clairement ressortir les difficultés inhérentes à la réintroduction d'une espèce prédatrice protégée et montre que les conflits doivent être gérés correctement. Bien que le projet soit supervisé par un

comité des parties prenantes, les oppositions qui sont parfois exprimées nécessitent d'adapter le projet et de prévoir des mesures à mettre en œuvre.

Dans les prochains chapitres nous montrerons comment la participation des groupes économiques et sociaux locaux peut permettre d'éviter les conflits autour des ressources naturelles. Nous indiquerons en outre les conditions à réunir pour assurer une coopération efficace et mutuellement profitable.

Bibliographie

- Adger, W.N. et C. Luttrell (2000), « Property Rights and the Utilisation of Wetlands », *Ecological Economics*, 35 (2000) 75-89.
- Adger, W.N. et al. (1997), « Property Rights and the Social Incidence of Mangrove Conversion in Vietnam », *CSERGE Working Paper GEC 97-21*.
- Adhikari, B. (2002), « Household Characteristics and Common Property Forest Use: Complementarities and Contradictions », *Journal of Forestry and Livelihoods*, 2: 3-14.
- Adhikari, B. (2005), « Poverty, Property Rights and Collective Action: Understanding the Distributive Aspects of Common Property Resource Management », *Environment and Development Economics* 10: 7-31.
- Adhikari, B., di Falco, S. et Lovett, J.C. (2004), « Household Characteristics and Forest Dependency: Evidence from Common Property Forest Management in Nepal », *Ecological Economics*, 48:245-257.
- Aggarwal, R.M. et Narayan, T.A. (2004), « Does Inequality Lead to Greater Efficiency in the Use of Local Commons? The Role of Strategic Investments in Capacity », *Journal of Environmental Economics and Management* 47, 163-182.
- Alavalapati, J.R.R., W.L. Adamowicz et W.A. White (1999), « Distributive Impacts of Forest Resource Policies in Alberta », *Forest Science* 45(3), 342-348.
- Albers H.J. et E. Grinspoon (1997), « A Comparison of the Enforcement of Access Restrictions Between Xishuangbanna Nature Reserve (China) and Khao Yai National Park (Thailand) », *Environ. Conserv.* 24:351-62.
- Aldred, J. et M. Jacobs (2000), « Citizens and Wetlands: Evaluating the Ely Citizens' Jury », *Ecological Economics*, 34:217-232.
- Alexander, J. et J.-A. McGregor (2000), « Wildlife and Politics: CAMPFIRE in Zimbabwe », *Development and Change* 31(3), 605-627.
- Alix-Garcia, J., A. de Janvry et E. Sadoulet (2004), « A Tale of Two Communities: Explaining Deforestation in Mexico », *World Development* 33(2), 219-235.
- Allali-Puz H., E. Béchaux et C. Jenkins (2003), "Gouvernance et démocratie locale dans les Parcs naturels régionaux de France", *Policy Matters* 12:225-237.
- Allegretti, M. (1990), « Extractive Reserves: An Alternative for Reconciling Development and Environmental Conservation in Amazonia », in Anderson, A. (éd.) (1990), *Alternatives to Deforestation: Steps Toward Sustainable Use of the Amazon Rain Forest*, Columbia University Press, New York.
- Allegretti, M. (2002), *A construção social de políticas ambientais: Chico Mendes e o Movimento dos Seringueiro*, Centro de Desenvolvimento Sustentável, Universidade de Brasília, Thèse de doctorat, Brasília (Brésil).
- Allgood, S. et A. Snow (1998), « The Marginal Cost of Raising Tax Revenue and Redistributing Income », *Journal of Political Economy* 106(6), 1246-1273.

- Alston, L. et al. (1999), « A model of rural conflict: violence and land reform policy in Brazil », *Environment and Development Economics* 4, 135-160.
- Amend, S. et Amend, T. (1995), *National Parks Without People? The South American Experience*, UICN, Gland, Suisse.
- Amiel, Y., J. Creedy et S. Hurn (1999), « Measuring Inequality Aversion », *Scandinavian Journal of Economics* 101 (1), 83-96.
- Andersen, I.-E. et B. Jaeger. (1999), « Danish Participatory Models: Scenario Workshops and Consensus Conferences: Towards More Democratic Decision-making », *Science and Public Policy*, 5:331-340.
- Angelsen, A., et S. Wunder (2003), *Exploring the Forest-Poverty Link: Key Concepts, Issues and Research Implications*, Center for International Forestry Research, Bogor (Indonésie).
- Arnot, C., P. Boxall et S. B. Cash (2006), « Do Ethical Consumers Care About Price? A Revealed Preference Analysis of Fair Trade Coffee Purchases », *Canadian Journal of Agricultural Economics/Revue canadienne d'agroéconomie* 54 (4), 555-565.
- Arrow, K.J. (1950), « A Difficulty in the Concept of Social Welfare », *Journal of Political Economy* 58(4) (août 1950), 328-346.
- Asheim, G.B., W. Buchholz et B. Tungodden (2001), « Justifying sustainability », *Journal of Environmental Economics and Management* 41(3), 252-268.
- Atkinson, A. et F. Bourguignon (1982), « The Comparison of Multi-Dimensioned Distributions of Economic Status », *Review of Economic Studies* 49 (1982), 183-201.
- Atkinson, A.B. (1970), « On the Measurement of Inequality », *Journal of Economic Theory* 2, 244-263.
- Baland, J.-M. et J.-P. Platteau (1997), « Wealth Inequality and Efficiency in the Commons Part I: The Unregulated Case », *Oxford Economic Papers* 49, 451-482.
- Baland, J.-M. et J.-P. Platteau (1998), « Wealth Inequality and Efficiency in the Commons Part II: The Regulated Case », *Oxford Economic Papers* 50, 1-22.
- Balmford, A. et al. (2000), « Integrating Conservation Costs into International Priority Setting », *Conservation Biology* 11, 597-605.
- Balmford, A. et al. (2001), « Conservation Conflicts Across Africa », *Science* 291 (30 mars), 2616-2619.
- Balmford, A., et al. (2003), « Global Variation in Terrestrial Conservation Costs, Conservation Benefits, and Unmet Conservation Needs », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 100, 1046-1050.
- Balmford, A. et T. Whitten (2003), « Who Should Pay for Tropical Conservation, and How Could the Costs be Met? » *Oryx* 37, 238-250.
- Bannon, I. et P. Collier (2003), « Natural Resources and Conflict: What We Can Do », in *Natural Resources and Violent Conflict: Options and Actions*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2002), *Politique opérationnelle 4.12 : Réinstallation involontaire*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2006), *Strengthening Forest Law Enforcement and Governance: Strengthening a Systemic Constraint to Sustainable Development*, rapport n° 36638-GLB, Banque mondiale, Washington, DC.

- Barbier, E.B. et M. Cox (2004), « An Economic Analysis of Shrimp Farm Expansion and Mangrove Conservation in Thailand », *Land Economics* 80(3), 389-407.
- Barbier, E.B., et M. Rauscher (1995), « Policies to Control Tropical Deforestation: Trade Intervention versus Transfers », in C. Perring et al. (éd.), *Biodiversity Loss: Economic and Ecological Issues*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Bardhan, P. (1996), « Efficiency, Equity and Poverty Alleviation: Policy Issues in Less Developed Countries », *Economic Journal* 106, 1344-1356.
- Barrett, C.B., Lee, D.R. et McPeak, J.G. (2005), « Institutional Arrangements for Rural Poverty Reduction and Resource Conservation », *World Development*, vol. 33(2), 193-197.
- Baumol, W.J. et W.E. Oates (1988), *The Theory of Environmental Policy*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Bedunah D.J. et S.M. Schmidt (2004), « Pastoralism and Protected Area Management in Mongolia's Gobi Gurvansaikhan National Park », *Dev. Change* 35(1):167-91.
- Bellon, M.R. et J.E. Taylor (1993), « Folk Soil Taxonomy and the Partial Adoption of New Seed Varieties », *Economic Development and Cultural Change*, 41(4), 763-786.
- Bergstrom, T.C. et R.P. Goodman (1973), « Private Demands for Public Goods », *American Economic Review*, 63(3), 280-296.
- Bergstrom, T., L. Blume et H. Varian (1986), « On the Private Provision of Public Goods », *Journal of Public Economics* 29, 25-49.
- Berkes, F. (1999), *Sacred Ecology: Traditional Ecological Knowledge and Resource Management*, Taylor and Francis, Philadelphia (États-Unis).
- Beukering, P.H. van, H. Cesara et M.A. Janssen (2003), « Economic Valuation of the Leuser National Park on Sumatra, Indonesia », *Ecological Economics* 44(1), février 2003, 43-62.
- Bingham, G. (1986), *Resolving Environmental Disputes, A Decade of Experience*, The Conservation Foundation, Washington DC.
- Bojo, J. et R.C. Reddy (2002), *Poverty Reduction Strategies and Environment: A Review of 40 Interim and Full Poverty Reduction Strategy Papers*, Banque mondiale, Washington D.C.
- Borcherding, T.E. et Deacon, R.T. (1972), « Demand for Services of Non-Federal Governments », *American Economic Review*, 62(5), 891-901.
- Borrini-Feyerabend, G. et al. (2004), *Sharing Power: Learning by Doing in Co-management of Natural Resources Throughout the World*, IIED et UICN/CEESP/CMWG, Cenesta, Téhéran.
- Bovenberg, A.L. et Heijdra, B.J. (1998), « Environmental Tax Policy and Intergenerational Distribution », *Journal of Public Economics* 67, 1-24.
- Boyce, J.K. (2002), *The Political Economy of the Environment*, Edward Elgar, Cheltenham (Royaume-Uni)
- Brainard, J.S., et al. (2006), « Exposure to Environmental Urban Noise Pollution in Birmingham, UK », in: Serret et Johnstone (éd.), *The Distributional Effects of Environmental Policy*, Edward Elgar, Cheltenham (Royaume-Uni).
- Brett, C. et Keen, M. (2000), « Political Uncertainty and the Earmarking of Environmental Taxes », *Journal of Public Economics* 75, 315-340.

- Brooks, N. et R. Sethi (1997), « The Distribution of Pollution: Community Characteristics and Exposure to Air Toxics », *Journal of Environmental Economics and Management*, 32, 233-250.
- Broome, J. (1992), *Counting the Cost of Global Warming*, White Horse Press, Cambridge.
- Brown, K. (1998), « The Political Ecology of Biodiversity, Conservation and Development in Nepal's Terai: Confused Meanings, Means and Ends », *Ecological Economics* 24(1), 73-87.
- Brown, K. et S. Rosendo (2000), « Environmentalists, Rubber Tappers and Empowerment: The Politics and Economics of Extractive Reserves », *Development and Change*, 31: 201-227.
- Brown, K., et al. (2001), « Trade-off Analysis for Marine Protected Area Management », *Ecological Economics*, 37:417-434.
- Bruner A. et al. (2001), « Effectiveness of Parks in Protecting Tropical Biodiversity », *Science* 291(5501):125-28.
- Buchanan, J.M. (1963), « The Economics of Earmarked Taxes », *Journal of Political Economy* 71(5), 457-469.
- Buchy, M., H. Ross et W. Proctor (2000), *Enhancing the Information Base on Participatory Approaches in Australian Natural Resources Management*, Commissioned Report to the Land and Water Resources Research and Development Corporation, Canberra
- Bueno de Mesquita, B., et al. (2003), *The Logic of Political Survival*, MIT Press, Cambridge, Mass.
- Bulte, E. et C. Withagen (2006), *Distributive Issues in a Dynamic Context: an Issues Paper*, OCDE, Paris.
- Bulte, E.H., R. Damania et R.T. Deacon (2005), « Resource Intensity, Institutions, and Development », *World Development* 33(7), 1029-1044.
- Burnham, P. (2000), *Indian Country God's Country: Native Americans and National Parks*, Island Press, Washington, DC.
- Burton, P.S. (2004), « Hugging Trees: Claiming *de facto* Property Rights by Blockading Resource Use », *Environmental and Resource Economics* 27, 135-163.
- Campbell, B. et al. (2001), « Challenges to Proponents of Common Property Resource Systems: Despairing Voices from the Social Forests of Zimbabwe », *World Development* 29: 589-600.
- Carruthers J. (1995), *The Kruger National Park: A Social and Political History*, Univ. Natal Press, Pietermaritzburg (Afrique du Sud).
- Carson, L. et K. Gelber (2001), *Ideas for Community Consultation: A Discussion on Principles and Procedures for Making Consultation Work*, NSW Department of Urban Affairs and Planning, Sydney (Australie).
- Catton T. (1997), *Inhabited Wilderness: Indians, Eskimos, and National Parks in Alaska*, Univ. N. Mex. Press, Albuquerque.
- Cavendish, W. (2000), « Empirical Regularities in the Poverty-Environment Relationship of Rural Households: Evidence from Zimbabwe », *World Development*, 28, (11), 1979-2003.
- CDB (Convention sur la diversité biologique) (1992), *Convention sur la diversité biologique*, www.cbd.int/convention/convention.shtml.

- CDB (2005), *Thematic Report on Mountain Ecosystems, Nepal*, www.biodiv.org/doc/world/np/np-nr-me-en.doc
- Cernea, M.M. et K. Schmidt-Soltau (2006), « Poverty Risks and National Parks: Policy Issues in Conservation and Resettlement », *World Development* 34(10), 1808-1830.
- Chakraborty, R.N. (2001), « Stability and Outcomes of Common Property Institutions in Forestry: Evidence from the Terai Region of Nepal », *Ecological Economics* 36, 341-353.
- Chapin, M. (2004), « A Challenge to Conservationists », *World Watch Magazine*, novembre/décembre 2004, 17-31.
- Chatty, D. et Colchester, M. (éd.) (2002), *Conservation and Mobile Indigenous Peoples: Displacement, Forced Settlement and Sustainable Development*, Berghahn Books, New York.
- Chichilinsky, G. (1996), « An Axiomatic Approach to Sustainable Development », *Social Choice and Welfare* 13, 231-257.
- Chichilinsky, G. et G. Heal (1994), « Who Should Abate Carbon Emissions? An International Viewpoint », *Economics Letters* 44, 443-449.
- Chobotova, V. et Kluvankova-Oravska, T. (2006), *Community-based Management of Biodiversity Conservation in a Transition Economy. Application of Multi-Criteria Decision Aid to the Nature Reserve Šúr*, étude de cas rédigée pour l'OCDE, OCDE, Paris.
- Clark, C.W. (1973), « Profit Maximization and the Extinction of Animal Species », *Journal of Political Economy* 81(4), 950-961.
- Clean Water Action Plan (2000), *Watershed Success Stories: Applying the Principles and Spirit of the Clean Water Action Plan*, États-Unis.
- Cleary, D. (2006), « The Questionable Effectiveness of Science Spending by International Conservation Organizations in the Tropics », *Conservation Biology* 20(3), 733-738.
- Clippel, G. de (2005), *Equity, Envy, and Efficiency under Asymmetric Information*, Working Paper, Rice University, Houston.
- Cobham, A. (2007), *Tax Evasion, Tax Avoidance and Development Finance*, University of Oxford, Department of International Development, Oxford.
- Commission européenne (2005), *Agri-environment Measures: Overview on General Principles, Types of Measures, and Application*, étude de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne, unité G-4, Évaluation des mesures applicables au secteur agricole, disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/agriculture/publi/reports/agrienv/rep_en.pdf.
- Coomes, O., B. Barham, et Y. Takasaki (2004), « Targeting Conservation-Development Initiatives in Tropical Forests: Insights from Analysis of RainForest Use and Economic Reliance among Amazonian peasants », *World Development* 55, 47-64.
- Cooperative Conservation America (2005), *Faces and Places of Cooperative Conservation*, rapport de la White House Conference on Cooperative Conservation, St. Louis, Missouri, 29-31 août 2005, US Department of the Interior, Washington DC.
- Cork, S. (2002), « What are Ecosystem Services? », *RIPRAP (River and Riparian Lands Management Newsletter)*, Land and Water Australia, Canberra, 21, pp. 1-9.
- Costanza, R. et al. (1997), « The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital », *Nature* 387, 253-261.

- Cowell, F.A. et K. Gardiner (1999), "Welfare Weights", STICERD, London School of Economics, Economics Research Paper 20, août 1999, LSE, Londres.
- Crosby, N. (1996), *Creating an Authentic Voice of the People: Deliberation on Democratic Theory and Practice*. Midwest Political Science Association, Chicago (États-Unis).
- CSIRO (Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation) (2003), *Natural Values: Exploring Options for Enhancing Ecosystem Services in the Goulburn Broken Catchment*, Ecosystem Services Project, CSIRO, Canberra (Australie).
- Dasgupta, P. (2000), « Valuing Biodiversity », in Levin, S. (éd.), *Encyclopedia of Biodiversity*, Academic Press, New York.
- Datta, S.K. et S. Kapoor (1996), *Collective Action, Leadership and Success in Agricultural Cooperatives – a Study of Gujarat and West Bengal*, Oxford et IBH Publishing, Oxford et New Delhi.
- Day-Rubinstein, K. et G.B. Frisvold (2001), « Genetic Prospecting and Biodiversity Development Agreements », *Land Use Policy* 18(3), 205-219.
- Deacon, R.T. (2006), « Distributive Issues Related to Biodiversity: The Role of Institutions », communication préparée pour le *Séminaire de l'OCDE sur les aspects redistributifs de la biodiversité*, Oaxaca, Mexique, 26-27 avril 2006.
- Declerck, S. (2003), « Restoration of Lake Kraenepoel in Belgium, a Case Study Prepared for the BIOFORUM Project », in: Young, J. et al. (éd.), *Conflicts Between Human Activities and the Conservation of Biodiversity in Agricultural Landscapes, Grasslands, Forests, Wetlands and Uplands in Europe*, Rapport des projets BIOFORUM, août 2003, 116-119, BIOFORUM, Centre for Ecology and Hydrology, Edinburgh.
- Demsetz, H. (1967), « Toward a Theory of Property Rights », *American Economic Review* 57(2), Papers and Proceedings, 347-359.
- DSE (Department of Sustainability and Environment) (2005a), *Southern Victoria BushTender: Information Sheet No. 5*, Victorian Government Department of Sustainability and Environment, Melbourne.
- DSE (2005b), *Southern Victoria BushTender: Information Sheet No. 6*, Victorian Government Department of Sustainability and Environment, Melbourne.
- DSE (2005c), *Southern Victoria BushTender: Information Sheet No. 7*, Victorian Government Department of Sustainability and Environment, Melbourne.
- Diamond, J. (2005), *Collapse: How Societies Choose to Fail or Succeed*, Viking, New York.
- Dietz, T., E. Ostrom et P.C. Stern (2003), « The Struggle to Govern the Commons », *Science* 302, 1907-1912.
- Dixit, A.K. et J.E. Stiglitz (1977), « Monopolistic Competition and Optimum Product Diversity », *American Economic Review*, 67(3), 297-308.
- Dixon, J.A. et Sherman, P.B. (1990), *Economics of Protected Areas: A New Look at Benefits and Costs*, East-West-Center, Island Press, Washington DC.
- Dixon, J.A. et Sherman, P.B. (1991), « Economics of Protected Areas », *Ambio*, 20(2), 68-74.
- Drazen, A. (2001), *Political Economy in Macroeconomics*, Princeton University Press, Princeton.
- Drechsler, M., et al. (2007), « An Agglomeration Payment for Cost-Effective Biodiversity Conservation in Spatially Structured Landscapes », *UFZ Discussion Papers* 4/2007, mars 2007, UFZ Centre for Environmental Research Leipzig (Allemagne)

- Dressler, W. H. (2006), « Co-opting Conservation: Migrant Resource Control and Access to National Park Management in the Philippine Uplands », *Development and Chance* 37(2), 401-426.
- Drèze, J.P. (1998), « Distribution Matters in Cost-Benefit Analysis: Comment on K-A. Brekke », *Journal of Public Economics* 70 (3): 485-88.
- Drèze, J.P. et N. Stern (1987), « The Theory of Cost-Benefit Analysis », in A. J. Auerbach et M. Feldstein (éd.) *Handbook of Public Economics* 2, North-Holland, Amsterdam.
- Droege, S. et B. Soete (2001), « Trade-Related Intellectual Property Rights, North-South Trade and Biological Diversity », *Environmental and Resource Economics* 19, 149-163.
- Easterbrook, G. (2003), *The Progress Paradox*, Random House, New York.
- Emerton, L., J. Bishop et L. Thomas (2005), *Sustainable Financing of Protected Areas: A Global Review of Challenges and Options*, UICN, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni).
- Engel, S., R. Lopez et C. Palmer (2006), « Community-Industry Contracting over Natural Resource Use in a Context of Weak Property Rights: The Case of Indonesia », *Environmental and Resource Economics* 33(1), 73-93.
- Environmental Defense (2000), *Progress on the Back Forty: An Analysis of the Three Incentive Based Approaches to Endangered Species Conservation on Private Lands*, Environmental Defense, New York.
- Environnement Canada (2005), *Guide du Programme des dons écologiques du Canada 2005 : un don pour l'avenir, des avantages fiscaux aujourd'hui*, disponible à l'adresse suivante : www.cws-scf.ec.gc.ca/egg-pde/.
- EPA (US Environmental Protection Agency) (2001), *Protecting and Restoring America's Watersheds: Status, Trends, and Initiatives in Watershed Management*, EPA-840-R-00-001, US EPA, Washington DC.
- Eskeland, G. et C. Kong (1998), « Protecting the Environment and the Poor: A Public Goods Framework Applied to Indonesia », *World Bank Policy Research Working Paper* n° 1961, Banque mondiale, Washington, DC.
- Fearnside, P.M. (2003), « Conservation Policy in Brazilian Amazonia: Understanding the Dilemmas », *World Development* 31(5): 757-779.
- Feinerman, E., A. Fleischer, et A. Simhon (2004), « Distributional Welfare Impacts of Public Spending: The Case of Urban versus National Parks », *Journal of Agricultural and Resource Economics* 29(2): 370-386.
- FEM (Fonds pour l'environnement mondial), 2006, « The Role of Local Benefits in Global Environmental Programs », *Evaluation Report* n°30, Global Environment Facility Evaluation Office, Washington DC.
- Ferraro, P.J. (2002), « The Local Costs of Establishing Protected Areas in Low-Income Nations: Ranomafana National Park, Madagascar », *Ecological Economics*, 43:261-275.
- Ferraro, P.J. et D. Simpson (2002), « The Cost-Effectiveness of Conservation Payments », *Land Economics* 78(3), 339-353.
- Fisher, M. (2004), « Household Welfare and Forest Dependence in Southern Malawi », *Environment and Development Economics* 9: 135-154.
- Fisher, M., G.E. Shively et S. Buccola (2005), « Activity Choice, Labor Allocation, and Forest Use in Malawi », *Land Economics* 81 (4), 503-517.

- Fisher, R., W. Ury et B. Patton (1991), *Getting to Yes: Negotiating Agreement Without Giving In*, Penguin Books, New York.
- Fishkin, J. et R.C. Luskin (2004), « Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinions », communication établie pour la *Swiss Chair's Conference on Deliberation*, The European University Institute, Florence (Italie) 21-22 mai 2004.
- Flores, N. et R. Carson (1997), « The Relationship Between the Income Elasticities of Demand and Willingness to Pay », *Journal of Environmental Economics and Management* 33, 287-295.
- Fraga, J. (2006), « Local Perspectives In Conservation Politics: The Case of the Ria Lagartos Biosphere Reserve, Yucatan, Mexico », *Landscape and Urban Planning*, 74 (3-4), pp. 285-295.
- Frank, G. et F. Müller (2003), « Voluntary Approaches in Protection of Forests in Austria », *Environmental Science and Policy*, 6:261-269.
- Frederick, S., G. Loewenstein et T. O'Donoghue (2002), « Time Discounting and Time Preferences: A Critical Review », *Journal of Economic Literature* 40, 351-401.
- Freudenburg, W., L. Wilson, et D. O'Leary (1998), « Forty Years of Spotted Owls? A Longitudinal Analysis of Logging Industry Job Losses », *Sociological Perspectives* 41(1), 1-26.
- Gale, D. (1973), « Pure Exchange Equilibrium In Dynamic Economic Models », *Journal of Economic Theory* 6, 12-36.
- Gaston, K. (2005), « Biodiversity and Extinction: Species and People », *Progress in Physical Geography* 29(2), 239-247.
- Gatti, R. et al. (2004), « The Biodiversity Bargaining Problem », *Cambridge Working Papers in Economics*, n° 0447, Faculty of Economics, University of Cambridge, Cambridge (Royaume-Uni).
- Gawler, M. (éd.) (2002), « Strategies for Wise Use of Wetlands: Best Practices in Participatory Management », actes d'un séminaire organisé lors de la *Deuxième Conférence internationale sur les zones humides et le développement* (novembre 1998, Dakar, Sénégal), Wetlands International, Wetlands International, UICN, WWF, publication n° 56, Wageningen (Pays-Bas).
- Geisler, C. et de Sousa, R. (2001), « From Refuge to Refugee: The African Case », *Public Adm. Dev.* 21:159-70.
- Gerlagh, R. et M.A. Keyzer (2001), « Sustainability and the Intergenerational Distribution of Natural Resource Entitlements », *J. Public Econom.* 79 (2001) 315-341.
- Gibson, C.C., J.T. Williams et Ostrom, E. (2005), « Local Enforcement and Better Forests », *World Development* 33(2), 273-284.
- Gjertsen, H. (2005), « Can Habitat Protection Lead to Improvements in Human Well-Being? Evidence from Marine Protected Areas in the Philippines », *World Development* 33(2), 199-217.
- Gjertsen, H. et C.B. Barrett (2004), « Context-Dependent Biodiversity Conservation Management Regimes: Theory and Simulation », *Land Economics* 80(3): 321-339.
- Goeschl, T. et D. Iglioni (2004) « Reconciling Conservation and Development: A Dynamic Hotelling Model of Extractive Reserves », *Land Economics* 80(3), 340-354.

- Goeschl, T. et D. Iglori (2006) « Property Rights for Biodiversity Conservation and Development: Extractive Reserves in the Brazilian Amazon », *Development and Change* 37(2), 427-51.
- Gollier, C. (2002a), « Time Horizon and the Discount Rate », *Journal of Economic Theory* 107(2), 463-473.
- Gollier, C. (2002b), « Discounting an Uncertain Future », *Journal of Public Economics* 85, 149-166.
- Googch, G.D., G. Jansson et R. Mikaelsson (2003), *Results of Focus Groups Conducted in the River Basin Area of Motala Ström, Sweden*, River Dialogue Project, Department of Management and Economics, Political Science, Linköping University.
- Grady, S. (2000), « Kakadu National Park, Australia, Case study 11 », in Beltran, J. (éd.), *Indigenous and Traditional Peoples and Protected Areas: Principles, Guidelines and Case Studies*, UICN, Gland (Suisse).
- Grimble, R. et al. (1995), « Trees and Trade-Offs: A Stakeholder Approach to Natural Resource Management », *Gatekeeper Series* n° 52, International Institute for Environment and Development, Londres.
- Groier, M. (2004), « Socioeconomic effects of the Austrian Agro-Environmental Program. Mid-Term Evaluation 2003 », *Facts & Feature* 27. Bundesanstalt für Bergbauernfragen, Vienne.
- Groom, B., et al. (2005), « Declining Discount Rates: The Long and the Short of it », *Environmental and Resource Economics* 32(4), 445-493.
- Hamilton, J.T. (2006), « Environmental Equity and the Siting of Hazardous Waste Facilities in OECD Countries », in Serret et Johnstone (éd.), *The Distributional Effects of Environmental Policy*, Edward Elgar, Cheltenham (Royaume-Uni).
- Hanley, N. et C. Spash (1993), *Cost Benefit Analysis and the Environment*, Edward Elgar, Cheltenham.
- Hardin, G. (1968), « The Tragedy of the Commons », *Science* 168(3859), 13 décembre 1968, 1243-48.
- Harford, T. (2003), « Fair Trade Coffee Has a Commercial Blend », *Financial Times*, 12 sept. 2003, 15.
- Haro, G.O., G.J. Doyo et J.G. McPeak (2005), « Linkages Between Community, Environmental, and Conflict Management: Experiences from Northern Kenya », *World Development* 33(2), 285-299.
- Heady, C. (2000), « Natural Resource Sustainability and Poverty Reduction », *Environment and Development Economics*, 5: 241-258.
- Heal, G. (1999), « Markets and Sustainability », *The Science of The Total Environment* 240(1-3), octobre 1999, 75-89.
- Hegan, R.L., G. Hauer et M.K. Luckert (2003), « Is the Tragedy of the Commons Likely? Factors Preventing the Dissipation of Fuelwood Rents in Zimbabwe », *Land Economics* 79 (2): 181-197.
- Hepburn, C. (2006), « Use of Discount Rates in the Estimation of the Costs of Inaction with Respect to Selected Environmental Concerns », Groupe de travail sur les politiques d'environnement nationales, OCDE, Paris.
- Herrera, A. et da Passano, M.G. (2006), « Land tenure alternative conflict management », *FAO Land Tenure Manuals* n° 2, Organisation des Nations Unies

- pour l'alimentation et l'agriculture, Service des régimes fonciers, Division du développement rural, Rome.
- Hiedanpää, J. (2002), « European-Wide Conservation Versus Local Well-Being: The Reception of the Natura 2000 Reserve Network in Karvia, SW-Finland », *Landscape and Urban Planning* 61:113-123.
- HM Treasury (2003), *The Green Book – Appraisal and Evaluation in Central Government – Treasury Guidance*, TSO, Londres.
- Hökby, S. et T. Söderqvist (2003), « Elasticities of Demand and Willingness to Pay for Environmental Services in Sweden », *Environmental and Resource Economics*, 26, 361-383.
- Homma, A.K.O. (1992), « The Dynamics of Extraction in Amazonia: A Historical Perspective », in Nepstad, D.C. et S. Schwartzman (éd.), *Non-Timber Products from Tropical Forests: Evaluation of a Conservation and Development Strategy*, Advances in Economic Botany 9: 33-42, The New York Botanical Garden, New York.
- Horne, P. (2004), « Forest Owners' Acceptance of Incentive Based Instruments in Forest Biodiversity Conservation – A Choice Experiment Based Approach », document présenté à la 48^e conférence annuelle de l'Australian Agriculture and Resource Economics Society.
- Horne, P. et A. Naskali (2006), *Voluntary Scheme for Forest Protection on Private Land as Part of the METSO Programme in Finland*, Finnish Forest Research Institute, étude de cas préparée pour l'OCDE, Paris.
- Horowitz, J.K. et K.E. McConnell (2003), « Willingness to Accept, Willingness to Pay and the Income Effect », *Journal of Economic Behavior & Organization*, 51(4), 537-545.
- Horton, B., et al. (2003), « Evaluating Non-Users' Willingness to Pay for the Implementation of a Proposed National Parks Program in Amazonia », *Environmental Conservation* 20(2), 139-146.
- Howarth, R. (2000), « Normative Criteria for Climate Change Policy Analysis », *Redefining Progress*, San Francisco.
- Hubacek, K et W. Bauer (1999), *Economic Incentive Measures in the Creation of the National Park Neusiedler See Seewinkel*, OCDE, Paris.
- Humphreys, D. (2001), « Forest Negotiations at the United Nations: Explaining Cooperation and Discord », *Forest Policy and Economics*, 3:125-135.
- Islam, M et J.B. Braden (2006), « Bio-economic Development of Floodplains: Farming Versus Fishing in Bangladesh », *Environment and Development Economics* 11, 95-126.
- James, R.F. (1999), « Public Participation and Environmental Decision-Making – New Approaches », document présenté à la National Conference of the Environmental Institute of Australia, 1^{er}-3 décembre 1999.
- James, R.F. et R.K. Blamey (2000), *A Citizens' Jury Study of National Park Management, Canberra*, Australian National University, Canberra, disponible à l'adresse suivante : <http://cjp.anu.edu.au>.
- Jepson, P., F. Momberg et H. van Noord (2002), « A Review of the Efficacy of the Protected Area System of East Kalimantan Province, Indonesia », *Nat. Areas J.* 22(1):28-42.
- Johannesen, A.B. et A. Skonhoft (2004), « Property Rights and Natural Resource Conservation. A Bio-Economic Model with Numerical Illustrations from the Serengeti-Mara Ecosystem », *Environmental and Resource Economics* 28(4), 469-488.

- Johansson-Stenman, O. (2005), « Distributive Weights in Cost-Benefit Analysis – Should We Forget About Them? », *Land Economics* 81(3), 337-352.
- Jones, B. et M. Murphree (2001), « The Evolution of Policy on Community Conservation in Namibia and Zimbabwe », in D. Hulme et M. Murphree (éd.) *African Wildlife and Livelihoods: The Promise and Performance of Community Conservation*, James Currey, Oxford.
- Just, R.E., D.L. Hueth et A. Schmitz (2004), *The Welfare Economics of Public Policy*, Edward Elgar, Cheltenham (Royaume-Uni).
- Just, R.E. et D.L. Hueth (1979), « Multimarket Welfare Measurement », *American Economic Review* 69(5), 947-54.
- Justino, P., J. Litchfield et Y. Niimi (2004), « Multidimensional Inequality: An Empirical Application to Brazil », *PRUS Working Paper n° 24*, Poverty Research Unit, Department of Economics, University of Sussex.
- Kahn, M. et J. Matsusaka (1997), « Demand for Environmental Goods. Evidence from Voting Patterns on California Initiatives », *Journal of Law and Economics* 40, 137-173.
- Kakwani, N.C. (1977), « Measurement of Tax Progressivity: An International Comparison », *Economic Journal* 87(345), 71-80.
- Kalter, R.J. et T.H. Stevens (1971), « Resource Investment, Impact Distribution, and Evaluation Concepts », *American Journal Agricultural Economics*, 53(2), 206-215.
- Kelly, B., M. Brown et O. Byers (éd.) (2001), *Mexican Wolf Reintroduction Program, Three-Year Review Workshop: Final Report*, IUCN/SSC Conservation Breeding Specialist Group, Apple Valley, MN (États-Unis).
- Kenyon, W. et C. Nevin (2001), « The Use of Economic and Participatory Approaches to Assess Forest Development: A Case Study in the Ettrick Valley », *Forest Policy and Economics* 3:69-80.
- Khare, A. et D. Bray (2004), *Study of Critical New Forest Conservation Issues in the Global South*, Ford Foundation, New York.
- Kishor, N. et R. Damania (2006), « Crime and Justice in the Garden of Eden: Improving Governance and Reducing Corruption in the Forestry Sector », in J. Edgardo Campos et S. Pradhan (éd.), *The Many Faces of Corruption: Tracking Vulnerabilities at the Sector Level*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Kolm, S. (1977), « Multidimensional Egalitarianisms », *Quarterly Journal of Economics* 91 (1977), 1.
- Konisky, D. M. et T.C. Beierle (2001), « Innovation in Public Participation and Environmental Decision Making: Examples from the Great Lakes Region », *Research Note, Society and Natural Resources* 14:815-826.
- Kontogianni A. et al. (2001), « Integrating Stakeholder Analysis in Non-Market Valuation of Environmental Assets », *Ecological Economics* 37:123-138.
- Koopmans, T. (1965), « On the Concept of Optimal Economic Growth », in: *Pontificiae Academiae Scientiarum Scriptum Varia* (éd.), *The Economic Approach to Development Planning*, North-Holland, Amsterdam,
- Kothari A. (2004), « Displacement Fears », *Frontline*, 21(26), 18-31 déc., Inde. Disponible à l'adresse suivante : www.frontlineonnet.com/fl2126/stories/20041231000108500.htm.
- Kooten, G.C. van et E.H. Bulte (2000), *The Economics of Nature: Managing Biological Assets*, Wiley-Blackwell Publishing.

- Kramer, R. et E. Mercer (1997), « Valuing a Global Environmental Good: US Residents' Willingness to Pay to Protect Tropical Rain Forests, » *Land Economics* 73, 196-210.
- Krautkraemer, J.A. et R.G. Batina (1999), « On Sustainability and Intergenerational Transfers with a Renewable Resource », *Land Economics* 75, 167-184.
- Kriström, B. et P. Riera (1996), « Is the Income Elasticity of Environmental Improvements Less Than One? » *Environmental and Resource Economics*, 7, 45-55.
- Kriström, B. (2006), « Framework for Assessing the Distribution of Financial Effects of Environmental Policy », in Y. Serret et N. Johnstone (éd.), *The Distributional Effects of Environmental Policy*, Edward Elgar, Cheltenham (Royaume-Uni).
- Krüger O. (2004), « The Role of Ecotourism in Conservation: Panacea or Pandora's Box? » *Biodivers. Conserv.* 14(3):579-600.
- Krutilla, J.V. (1967), « Conservation Reconsidered », *American Economic Review* 57(4), 777-786.
- Kumar, S. (2002), « Does 'Participation' in Common Pool Resource Management Help the Poor? A Social Cost-Benefit Analysis of Joint Forest Management in Jharkhand, India », *World Development* 30: 763-782.
- Lake, D. et M. Baum (2001), « The Invisible Hand of Democracy: Political Control and the Provision of Public Services », *Comparative Political Studies* 34(6), 587-621.
- Langholz, J.A. et W. Krug (2004), « New Forms of Biodiversity Governance: Non State Actors and the Private Protected Area Action Plan », *Journal of International Wildlife Law and Policy*, 7, 9-29.
- Lawrence, D. (2000), *Kakadu: The Making of a National Park*, Melbourne Univ. Press, Melbourne (Australie).
- Leakey, R.E., et R. Lewin (1995), *Sixth Extinction: Patterns of Life and the Future of Humankind*, Anchor Books, New York.
- Lee, D.R. et C.B. Barrett (2001), *Tradeoffs or Synergies? Agricultural Intensification, Economic Development and the Environment*, CABI Publishing, Wallingford (Royaume-Uni).
- Libecap, G.D. et J. Smith (2002), « The Economic Evolution of Petroleum Property Rights in the United States », *Journal of Legal Studies* 31(2), 589-608.
- Li, C.Z. et K.G. Löfgren (2000), « Renewable Resources and Economic Sustainability: A Dynamic Analysis with Heterogeneous Time Preferences », *Journal of Environmental Economics and Management* 40, 236-250.
- Lind, R.C. (1995), « Intergenerational Equity, Discounting, and the Role of Cost-Benefit Analysis in Evaluating Global Climate Policy », *Energy Policy* 23:379-389.
- Linde-Rahr, M. (1998), *Rural Reforestation: Gender Effects on Private Investments in Vietnam*, Working Paper, Department of Economics, Göteborg University (Suède).
- Lopez, T.T. de (2003), « Economics and Stakeholders of Ream National Park, Cambodia », *Ecological Economics* 46:269-282.
- Luck, G. et al. (2004), « Alleviating Spatial Conflict Between People and Biodiversity », *Proceedings of the National Academy of Sciences* 101(1), 182-186.
- Lusty, C. (2000), « The Lapponian Area, Sweden », Case study 5, in. Beltran, J. (éd.), *Indigenous and Traditional Peoples and Protected Areas: Principles, Guidelines and Case Studies*, IUCN, Gland (Suisse).

- Lybbert, T.J., C.B. Barrett et H. Narjisse (2002), « Market-based Conservation and Local Benefits: The Case of Argan Oil in Morocco », *Ecological Economics* 41, 125-144.
- Lynch, L. et S. Lovell (2003), « Combining Spatial and Survey Data to Explain Participation in Agricultural Land Preservation Programs », *Land Economics* 79 (2): 259-276.
- Maasoumi, E. (1986), « The Measurement and Decomposition of Multi-Dimensional Inequality », *Econometrica* 54 (1986), 991-997.
- Mahatny S. et D. Russel (2002), « High Staked: Lessons from Stakeholder Groups in the Biodiversity Conservation Network », *Society and Natural Resources*, 15:179-188.
- Maikhuri, R.K., et al. (2000), Analysis and Resolution of Protected Area-People Conflicts in Nanda Devi Biosphere Reserve, India, *Environmental Conservation* 27(1): 43-53.
- Marcouiller, D.W. et J.C. Stier (1996), *Modelling the Regional Economic Aspects of Forest Management Alternatives*, research paper, McIntere Stennis Program of USDA, University of Wisconsin, Medison (États-Unis).
- Margulis, S. (2004), « Causes of Deforestation of the Brazilian Amazon », *World Bank Working Paper n° 22*, Banque mondiale, Washington DC.
- Markandya, A. (2001), « Poverty Alleviation and Sustainable Development: Implications for the Management of Natural Capital », document établi pour l'Atelier sur la pauvreté et le développement durable de l'International Institute for Sustainable Development (IISD), 23 janvier, Ottawa.
- Marsiliani, L. et T.I. Renström (2000), « Time Inconsistency In Environmental Policy: Tax Earmarking as a Commitment Solution », *Economic Journal* 110, 123-138.
- Mashinya, J. (2007), *Participation and Devolution in Zimbabwe's CAMPFIRE Program: Findings from Local Projects in Mahenyeand Nyamiyami*, Faculty of Graduate School of the University of Maryland (États-Unis).
- McLean, J. et S. Straede (2003), « Conservation, Relocation and the Paradigms of Park and People Management – A Case Study of Padampur Villages and the Royal Chitwan National Park, Nepal », *Soc. Nat. Res.* 16:509-26.
- McNeely, J.A. et Scherr, S.J. (2003), *Ecoagriculture: Strategies to Feed the World and Save Wild Biodiversity*, Island Press, Washington, DC.
- Menezes, M. (1994), « As Reservas Extrativistas como Alternativa ao Desmatamento na Amazônia », in Arnt, R. (éd.) *O Destino da Floresta: Reservas Extrativistas e Desenvolvimento Sustentável na Amazônia*, Relume Dumará, Rio de Janeiro.
- Meyer, S. (2001), « Community Politics and Endangered Species Protection », in: Shogren, J. et J. Tschirhart (éd.), *Protecting Endangered Species in the United States. Biological Needs, Political Realities, Economic Choices*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Millimet, D. et Slottje, D. (2000), *The Distribution of Pollution in the United States: An Environmental Gini Approach*, document de travail, Southern Methodist University, Dallas, Texas.
- Mirrlees, J. (1979), *The Implications of Moral Hazard for Optimal Insurance*, document non publié, séminaire organisé à l'occasion de la conférence donnée en l'honneur de Karl Borch, Bergen (Norvège).
- Moore, C. (1996), *The Mediation Process – Practical Strategies for Resolving Conflict*, 2nd Edition, Wiley/Jossey-Bass publishers, San Francisco.

- Moore, L. L. Michaelson et S. Orenstein (2000), *Designation of Critical Habitat National Project, Digest of the Process and Results*, Institute of Environmental Conflict Resolution, Tuscon, Arizona.
- Morris, C. (2004) « Networks of Agrienvironmental Policy Implementation: A Case Study of England's Countryside Stewardship Scheme », *Land Use Policy*, 21:177-191.
- Mourmouras, A. (1993), « Conservationist Government Policies and Intergenerational Equity in an Overlapping Generations Model with Renewable Resources », *Journal of Public Economics* 51, 249-268.
- Mowat, S. (2006), *The Design and Implementation of the Entry Level Scheme in England*, DEFRA, UK, étude de cas préparée pour l'OCDE.
- Musgrave, R.A. (1959), *The Theory of Public Finance*, McGraw Hill, New York.
- Musinguzi, M. (2006), « Making Partnerships for Sustainable Gorilla Tourism in Mgahinga Mountain », *Mountain Forum Bulletin*, Volume VI, Issue 1, janvier 2006, pp. 4-5 www.mtnforum.org.
- Naidoo, R. et W.L. Adamowicz (2005), « Biodiversity and Nature-Based Tourism at Forest Reserves in Uganda », *Environment and Development Economics* 10: 159-178.
- Naidoo, R. et W.L. Adamowicz (2006a), « Mapping the Economic Costs and Benefits of Conservation », *Public Library of Science- Biology* 4(11), 2153-2163.
- Naidoo, R. et W.L. Adamowicz (2006b), « Modeling Opportunity Costs of Conservation in Transitional Landscapes », *Conservation Biology* 20, 490-500.
- Nath, S.K. (1969), *A Reappraisal of Welfare Economics*, Routledge, Londres.
- Neary, J. P. (1999), « Comment » on Venables (1999) "Economic Policy and the Manufacturing Base: Hysteresis in Location": In: Baldwin, R. E., Francois, J. F. (éd.), *Dynamic Issues in Commercial Policy Analysis*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 196-200.
- Nepal S.J. (2000), « Wood Buffalo National Park, Canada », Case study 4, in Beltran, J. (éd.), *Indigenous and Traditional Peoples and Protected Areas: Principles, Guidelines and Case Studies*, UICN, Gland (Suisse).
- Neumann, R. (2004), « Moral and Discursive Geographies in the War for Biodiversity in Africa », *Polit. Geogr.* 23:813-37.
- Nijkamp, P., P. Rietveld et H. Voogd (1990), *Multi-criteria Evaluation in Physical Planning*, North Holland, Amsterdam.
- North, D.C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.
- O'Connor, M. (2000), « The VALSE project – an introduction », *Ecological Economics* 34:165-174.
- O'Leary, R. et Bingham, L. (2004), *The Promise and Performance of Environmental Conflict Resolution*, Resources for the Future, Washington DC.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (1996), *Préserver la diversité biologique. Les incitations économiques*, OCDE, Paris
- OCDE (1997), *Évaluer les instruments économiques des politiques de l'environnement*, OCDE, Paris.
- OCDE (1999), *Manuel de protection de la biodiversité: Conception et mise en œuvre des mesures incitatives*. OCDE, Paris.

- OCDE (2002), *Manuel d'évaluation de la biodiversité : Guide à l'intention des décideurs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003), *Mobiliser les marchés au service de la biodiversité : Pour une politique de conservation et d'exploitation durable*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Examens environnementaux de l'OCDE : Suède*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Examens environnementaux de l'OCDE : Corée*, OCDE, Paris.
- Ohl, C., et al. (2006), « Managing Land Use and Land Cover Change in the Biodiversity Context with Regard to Efficiency, Equality and Ecological Effectiveness », *UFZ-Discussion Papers 3/2006*, February 2006, UFZ Centre for Environmental Research Leipzig (Allemagne).
- Okun, A.M. (1975), *Equality and Efficiency: The Big Tradeoff*, The Brookings Institution, Washington DC.
- Ostrom, E. et R. Gardner (1993), « Coping with Asymmetries in the Commons: Self-Governing Irrigation Systems Can Work », *Journal of Economic Perspectives*, 7(4), 93-112.
- Pagiola, S., A. Arcenas et G. Platais (2005), « Can Payments for Environmental Services Help Reduce Poverty? An Exploration of the Issues and the Evidence to Date from Latin America », *World Development* 33(2), 237-253.
- Pearce, D. (1983), *Cost-Benefit Analysis*. Second edition, MacMillan, Londres.
- Pearce, D. (1998), « Cost-benefit Analysis and Environmental Policy », *Oxford Review of Economic Policy*, 144, 84-100.
- Pearce, D. (2006), « Framework for Assessing the Distribution of Environmental Quality », in Serret, Y. et N. Johnstone (éd.), *The Distributional Effects of Environmental Policy*, Edward Elgar, Cheltenham (Royaume-Uni).
- Pearce, D. et D. Moran (1994), *The Economic Value of Biodiversity*, UICN et Earthscan, Londres.
- Pearce, D. et R.K. Turner (1990), *Economics of Natural Resources and the Environment*, Johns Hopkins Press, Baltimore.
- Pearce, D. et D. Ulph (1995), « A Social Discount Rate For The United Kingdom », *CSERGE Working Paper No. 95-01*, School of Environmental Studies University of East Anglia, Norwich (Royaume-Uni).
- Pearce, D., G. Atkinson et S. Mourato (2006), *Analyse coûts-bénéfices et environnement: Développements récents*, OCDE, Paris.
- Pearce, D., et al. (2003), « Valuing the Future – Recent Advances in Social Discounting », *World Economics* 4(2), 121-141.
- Pelletier, M. (2002), *Enhancing Cree Participation by Improving The Forest Management Planning Process*, un projet de la Forêt modèle crie de Waswanipi, Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Ottawa.
- Peluso, N.L. (1993), « Coercing Conservation: The Politics of State Resource Control », *Glob. Environ. Change* 3(2):199-218.
- Perrings, C., et al. (éd.) (1995), *Biodiversity Loss: Economic and Ecological Issues*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Pezzey, J. (1992), *Sustainable Development Concepts: An Economic Analysis*, Banque mondiale, Washington, DC.

- Pimbert, M. et T. Wakeford (2003), *An introduction to Prajateerpu: a citizens' jury /scenario workshop on food and farming futures in Andhra Pradesh, India*, International Institute for Environment and Development, Londres (le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : www.iied.org/pubs/pdfs/G02031.pdf).
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (1990), *Rapport mondial sur le développement humain 1990*, Programme des Nations Unies pour le développement, Nations Unies, New York.
- Pretty, J. (2003), « Social Capital and the Collective Management of Resources », *Science* 302 (12 décembre 2003), 1912-1914.
- Proctor, W. (2000), « Towards Sustainable Forest Management, An Application of Multi-criteria Analysis to Australian Forest Policy », document présenté lors de la Troisième Conférence internationale de la European Society for Ecological Economics, 3-6 mai 2000, Vienne (Autriche).
- Proctor, W. et M. Drechsler (2003), « Deliberative Multicriteria Evaluation: A case study of recreation and tourism options in Victoria Australia », document présenté à la European Society for Ecological Economics, *Frontiers 2 Conference*, Ténérife, 11-15 février 2003.
- Quang, D.V. et T.N. Anh (2007), « Commercial Collection of NTFPs and Households Living in or Near the Forests: Case study in Que, Con Cuong and Ma, Tuong Duong, Nghe An, Vietnam », *Ecological Economics*, à paraître.
- Radner, R., et J. Stiglitz (1984), « A Nonconcavity in the Value of Information, » in M. Boyer et R. Kihlstrom (éd.) *Bayesian Models in Economic Theory*, Elsevier Science Publishers, New York.
- Ramsey, F.P. (1928), « A Mathematical Theory of Saving », *Economic Journal* 38, 543-559.
- Rangarajan, M. (1996), *Fencing the Forest: Conservation and Ecological Change in India's Central Provinces 1860-1914*, Oxford University Press, New Delhi.
- Rao, M., A. Rabinowitz et S.T. Khaing (2002), « Status Review of the Protected-Area System in Myanmar, with Recommendations for Conservation Planning », *Conserv. Biol.* 16(2):360-68.
- Reardon, T. et S.A. Vosti (1995), « Links Between Rural Poverty and the Environment in Developing Countries: Asset Categories and Investment Poverty », *World Development* 23(9), 1495-1506.
- Reddy, S.R.C. et S. P. Chakravarty (1999): Forest Dependence and Income Distribution in a Subsistence Economy: Evidence from India. *World Development* 27(7), 1141-1149.
- Reid, H., et al. (2004), « Co-management of Contractual National Parks in South Africa: Lessons from Australia », *Conservation and Society*, 2, 2: 377-409.
- Reiling, S.D., H. Cheng, et C. Trott (1992), « Measuring the Discriminatory Impact Associated with Higher Recreational Fees », *Leisure Science* 14(1992):121-137.
- Réseau canadien de forêts modèles (2006), *Les réalisations du Réseau canadien de forêts modèles*, Ressources naturelles Canada, Ottawa.
- Ressources naturelles Canada (2005), *Programme forestier des Premières nations – Exemples de succès*, Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts (disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://warehouse.pfc.forestry.ca/HQ/25757.pdf>)
- River Dialogue (2003), *River Dialogue Newsletter* 1, septembre 2003, www.riverdialogue.org.

- River Dialogue (2004), *River Dialogue Newsletter* 2, avril 2004, www.riverdialogue.org.
- Roberts, E.H. et M.K. Gautam (2003), *Community Forestry Lessons from Australia: A Review of International Case Studies*, research report presented to Faculties Research Grant Scheme 2002-2003, The Australian National University, School Resources, Environment and Society, Canberra (Australie).
- Russell, C. et W. Vaughan (1982), « The National Recreational Fishing Benefits of Water Pollution Control », *Journal of Environmental Economics and Management*, 1982, 328-354.
- Saberwal, V., M. Rangarajan et A. Kothari (éd.) (2000), *People, Parks and Wildlife: Towards Co-Existence*, Orient Longman Limited, Hyderabad (Inde).
- Sachs, J.D. et A.M. Warner (1997), « Fundamental Sources of Long-Run Growth », *American Economic Review*, 87(2), 184-88.
- Schläpfer, F. et N. Hanley (2003), « Do Local Landscape Patterns Affect the Demand for Landscape Amenities Protection? » *Journal of Agricultural Economics* 54(1), 21-35.
- Schläpfer, F., A. Roschewitz et N. Hanley (2004), « Validation of Stated Preferences for Public Goods: A Comparison of Contingent Valuation Survey Response and Voting Behaviour », *Ecological Economics*, 51(1/2), 1-16.
- Schmidt-Soltau, K. (2003), « Conservation-related Resettlement in Central Africa: Environmental and Social Risks », *Dev. Change* 34:525-51.
- Schneider, F. (2005), « Shadow Economies of 145 Countries All over the World: What Do We Really Know? » *Crema Research Working Paper* 2005-13. Center for Research in Economics, Management and the Arts, Bâle.
- Schou, J.S. et J.C. Streibig (1999), « Pesticide Taxes in Scandinavia », *Pesticide Outlook* 10, décembre 1999, 127-129.
- Sen, A.K. (1997), *Choice, Welfare and Measurement*, Harvard University Press, Cambridge, MA.
- Serret, Y. et Johnstone, N. (2006), *The Distributional Effects of Environmental Policy*, Edward Elgar, Cheltenham (Royaume-Uni).
- Shyamsundar, P. et R. Kramer (1997), « Biodiversity Conservation – At What Cost? A Study of Households in the Vicinity of Madagascar's Mantadia National Park », *Ambio*, 26(3), 180-184.
- Simpson, R.D., R.A. Sedjo et J.W. Reid (1996), « Valuing Biodiversity for Use in Pharmaceutical Research », *Journal of Political Economy* 104(1), 163-185.
- Smith, R.J. et al. (2003), « Governance and the Loss of Biodiversity », *Nature* 426(6962), 67-70.
- Smith, S. (1995), « Green Taxes and Charges: Policy and Practice in Britain and Germany », The Institute of Fiscal Studies, Londres.
- Smyth, D. (2001), « Joint Management of National Parks in Australia », in Baker, R., Davies, J. e Young, E. (éd.), *Working on Country, Contemporary Indigenous Management of Australia's Lands and Coastal Regions*, Oxford University Press, Oxford (Royaume-Uni).
- Solow, R.M. (1974), « The Economics of Resources or the Resources of Economics », *American Economic Review* 64(2), 869-877.
- Southgate, D. (1998), *Tropical Forest Conservation: An Economic Assessment of the Alternatives in Latin America*, Oxford University Press, Oxford.

- Southgate, D. et al. (2000), « Markets, Institutions and Forestry: The Consequences of Timber Trade Liberalization in Ecuador », *World Development* 28(11), 2005-2012.
- Spence M. (1999), *Dispossessing the Wilderness: Indian Removal and the Making of the National Parks*, Oxford Univ. Press, New York.
- Start, D. et I. Hovland (2004), *Tools for Policy Impact, A Handbook for Researchers*, Research and Policy Development Programme, Overseas Development Institute, Londres.
- Stern, N. (1997), *Macroeconomic Policy and the Role of the State in a Changing World; Development Strategy and Management of the Market Economy*. Volume 1, Oxford University Press, Clarendon Press for the United Nations, Oxford et New York.
- Stern, N. (2006), *Stern Review on the economics of climate change*, HMS Treasury, Londres.
- Stoll-Kleemann, S. (2001), « Reconciling Opposition to Protected Areas Management in Europe: The German Experience », *Environment* 43(5), 32-44.
- Suman, D., M. Shivlani et J.W. Milon (1999), « Perceptions and Attitudes Regarding Marine Reserves: A Comparison of Stakeholder Groups in the Florida Keys National Marine Sanctuary », *Ocean and Coastal Management*, 42: 1019-1040.
- Sunderlin, W.D., et al. (2005) « Livelihoods, Forests, and Conservation in Developing Countries: An Overview », *World Development* 33, 9, 1383-1402.
- Swanson, T. (1994), « The Economics of Extinction Revisited and Revised: A Generalized Framework for the Analysis of the Problem of Endangered Species and Biodiversity Losses », *Oxford Economic Papers* 46, 800-821.
- Swanson, T. (éd.) (1995), *The Economics and Ecology of Biodiversity Decline*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Swanson, T. (1996), « The Reliance of Northern Economies on Southern Biodiversity: Biodiversity as Information », *Ecological Economics* 17(1), 1-8.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (2005) *Avenir boréal : la gouvernance, la conservation et le développement dans la région boréale du Canada*, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Ottawa.
- Taylor, D.F. (2001), « Employment-based Analysis: An Alternative Methodology for Project Evaluation in Developing Regions, with an Application to Agriculture in Yucatán », *Ecological Economics*, 36:249-262.
- Taylor, D.F. et I. Adelman. (1996), *Village Economies: The Design, Estimation and Use of Village-wide Economic Models*, Cambridge University Press, Cambridge.
- The Economist* (2006), « Shots Across the Stern », *The Economist*, Economics Focus, 13 décembre 2006.
- The Economist* (2007), « Conservation in Colorado », *The Economist*, 1^{er} février 2007.
- Theil, H. et R. Finke (1983), « The Consumer's Demand for Diversity », *European Economic Review*, 23(3), 395-400.
- Tikka, P.M. (2003), « Conservation Contracts in Habitat Protection in Southern Finland », *Environmental Science and Policy*, 6, 271-278.
- Torell, D.J. (1993), « Viewpoint: Alternative Dispute Resolution in Public Management », *Journal of Range Management* 46 (6), novembre, 70-73.
- Trannoy, A. (2003), « About the Right Weight of the Social Welfare Function when Needs Differ », *IDEP Working Papers* 2004 0304, Institut d'économie publique (IDEP), Marseille, France.

- US Department of Interior, US Fish and Wildlife Service et Environmental Defense (2005a), *Conservation Profiles: Landowners Help Imperiled Wildlife*, US Fish and Wildlife Service, Washington DC.
- US Department of Interior, US Fish and Wildlife Service, National Association of Conservation Districts, USDA, American Forest Foundation et Environmental Defense (2005b), *Working Together: Tolls for Helping Imperiled Wildlife on Private Lands*, US Fish and Wildlife Service, Washington DC.
- Unsworth, R., et al. (2005), *Mexican Wolf Blue Range Reintroduction Project 5-Year Review, Socio-economic Component*, US Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Warr, P.G. (1983), « The Private Provision of a Public Good is Independent of the Distribution of Income », *Economics Letters* 13, 207-211.
- Wätzold, F. et M. Drechsler (2005), « Spatially Uniform versus Spatially Heterogeneous Compensation Payments for Biodiversity-Enhancing Land-Use Measures », *Environmental and Resource Economics* 31, 73-93.
- Weimer, D.L. et A.R. Vining (1998), *Policy Analysis – Concepts and Practice*, troisième édition, Prentice Hall.
- Weitzman, M.L. (1998), « Why the Far Distant Future Should be Discounted at its Lowest Possible Rate », *Journal of Environmental Economics and Management* 36, 201-208.
- Wells, M. (1992), « Biodiversity Conservation, Affluence and Poverty: Mismatched Costs and Benefits and Efforts to Remedy Them », *Ambio* 21(3), 237-243.
- Wells, M., K. Brandon et L. Hannah (1992), *People and Parks: Linking Protected Area Management with Local Communities*, Banque mondiale, Washington DC.
- Wick, K. et E.H. Bulte (2006), « Contesting Resources - Rent Seeking Conflict and the Natural Resource Curse », *Public Choice* 128: 457-476.
- Wickham, T. (1997), « Community-based Participation in Wetland Conservation: Activities and Challenges of the Danau Sentarum Wildlife Reserve Conservation Project, Danau Sentarum Wildlife Reserve, West Kalimantan, Indonesia », case study 5, in Claridge, G. et O'Callaghan (éd.), *Community Involvement in Wetland Management: Lessons from the Field*, Proceedings of Workshop 3. Wetlands, Local People and Development, International Conference on Wetlands Development, 9-13 octobre 1995, Kuala Lumpur (Malaisie), Wetlands International, Kuala Lumpur.
- Willig, R.D. (1976), « Consumer's Surplus without Apology », *American Economic Review* 66(4), 589-97.
- Wilson, R.K. (2003), « Community-Based Management and National Forests in the Western United States- Five Challenges », *Policy Matters* 12:216-224.
- Young, Z., Makoni, G. et Boehmer Christiansen, S. (2001), « Green Aid in India and Zimbabwe – Conserving Whose Community? » *Geoforum* 32, 299-318.
- Zbinden, S. et D.R. Lee (2005), « Paying for Environmental Services: An Analysis of Participation in Costa Rica's PSA Program », *World Development* 33(2), 255-272.

Table des matières

Résumé	11
PARTIE I. COMPRENDRE LES EFFETS REDISTRIBUTIFS DES POLITIQUES DE LA BIODIVERSITÉ	23
Chapitre 1. Introduction	25
1.1. Raison d'être de l'étude	27
1.2. Objectifs et structure de l'ouvrage	35
Chapitre 2. Méthodes de mesure des effets redistributifs des politiques de la biodiversité	37
2.1. Efficience, efficacité et répartition dans l'analyse des politiques ...	39
2.2. Mesures empiriques des effets de répartition	42
2.3. Méthodes fondées sur des mesures en équivalent-revenu	45
2.4. Autres mesures unidimensionnelles	56
2.5. Mesures multidimensionnelles	59
2.6. Résumé et comparaison	68
Chapitre 3. Les effets redistributifs des politiques de la biodiversité : analyse statique	73
3.1. Les politiques de la biodiversité : processus et instruments	74
3.2. La répartition des bénéfices nets de la biodiversité	77
Chapitre 4. Les effets redistributifs des politiques de la biodiversité : analyse dynamique	115
4.1. Équité intergénérationnelle : évaluation intertemporelle des coûts et des bénéfices	116
4.2. Actualisation	117
4.3. Générations hétérogènes	125
4.4. Résumé et conclusions	127
PARTIE II. RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DE RÉPARTITION	131
Chapitre 5. Les politiques de la biodiversité doivent-elles contribuer à résoudre les problèmes de répartition ?	133
5.1. Le choix entre différentes politiques de la biodiversité lorsque l'efficience et la répartition peuvent être dissociées	134
5.2. Difficultés rencontrées pour dissocier l'efficience de la répartition ...	141
5.3. Difficultés pratiques rencontrées pour dissocier l'efficience des effets redistributifs	145

5.4. L'intégration de l'efficacité et de l'équité dans les politiques de la biodiversité	162
5.5. Résumé et conclusions	169
PARTIE III. INTÉGRER LES QUESTIONS DE RÉPARTITION DANS LES POLITIQUES DE LA BIODIVERSITÉ : ASPECTS PRATIQUES	171
Chapitre 6. Approches procédurales : communication, participation et résolution des conflits	173
6.1. Introduction	174
6.2. Valeur et conséquences de la communication et de la participation	175
6.3. Méthodes générales utilisées pour assurer la participation du public	177
6.4. La résolution des conflits liés aux politiques de la biodiversité	192
Chapitre 7. Approches institutionnelles : droits de propriété, droits à indemnisation et partage des bénéfices	209
7.1. Introduction	210
7.2. Principales caractéristiques des systèmes d'indemnisation et des accords volontaires	212
7.3. Solutions internationales permettant de traiter les questions de répartition	229
Chapitre 8. Combinaison d'approches institutionnelles et procédurales : participation des communautés aux décisions de gestion ..	235
8.1. Modes de participation des communautés	239
8.2. Éléments facilitant la participation des populations locales	242
8.3. Exemples de mécanismes de gestion associant les populations locales	243
Chapitre 9. Résumé et conclusions	257
Bibliographie	263
Annexe A. Tableau récapitulatif des études de cas	283
Liste des encadrés	
1.1. Opposition aux zones protégées en Allemagne	30
2.1. Théorie économique à l'appui des coefficients de pondération	53
2.2. Le revenu moyen sensible à l'équité	56
3.1. Servitudes de conservation au Colorado	99
3.2. Impacts différentiels du programme ÖPUL sur les cultivateurs et les éleveurs	101
4.1. Coefficients d'actualisation	117
4.2. Actualisation hyperbolique dans le Livre vert du Royaume-Uni	124
5.1. Critères de mesure des effets d'une politique sur le bien-être	135
5.2. La conservation sous contrat en Allemagne	138

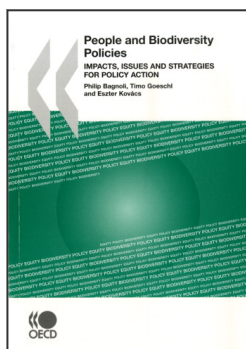
5.3. Conflits entre les propriétaires de forêts privés et les responsables des politiques de la biodiversité en Finlande au cours du processus de désignation des sites Natura 2000	159
6.1. Méthodes permettant d'assurer la participation du public	177
6.2. Méthodes permettant d'associer les parties prenantes	182
6.3. Techniques envisageables pour résoudre les conflits	195

Liste des tableaux

0.1. Classification des instruments d'action	15
0.2. Avantages et inconvénients des principales méthodes de mesure des effets redistributifs des politiques de la biodiversité	17
1.1. Réserves extractives en Amazonie	33
2.1. Contribution des sources de revenus à l'inégalité	47
2.2. ACB élargie, par groupe partie prenante	48
2.3. Fourchettes de revenu par quintile de revenu net équivalent	48
2.4. Valeur actuelle nette pour les différents scénarios de gestion	49
2.5. Exemple d'une matrice de comptabilité sociale	50
2.6. Partie de la MCS environnementale pour 101 comtés situés dans le massif forestier des États des Grands lacs	52
2.7. Effets sur les ménages de la région	52
2.8. Deux options de mise en œuvre d'une politique de biodiversité donnée	54
2.9. Analyse des effets sur l'emploi	57
2.10. Rendements moyens des différents scénarios de gestion et dominance stochastique	60
2.11. Matrice d'analyse d'impact multicritères	61
2.12. Tableau des impacts de cinq possibilités d'utilisation des forêts ..	63
2.13. Matrice des impacts estimés	64
2.14. Coefficients de pondération attachés par les parties prenantes aux différents critères	65
2.15. Matrice d'évaluation des parties prenantes	68
2.16. Matrice des parties intéressées, Parc national royal de Bardia	69
2.17. Atouts et inconvénients des principales méthodes utilisées pour mesurer les effets redistributifs des politiques de la biodiversité	70
3.1. Types de valeurs économiques attachées aux actifs environnementaux	78
3.2. Mesures empiriques de l'élasticité-revenu du CAP marginal pour les projets dans le domaine de la biodiversité et les secteurs connexes	83
3.3. Indices de pauvreté avec et sans revenus forestiers	87
3.4. Classification des instruments d'action	97
3.5. Estimation des pertes de revenu générées par la réinstallation des populations	105

3.6. Importance relative des bénéfices offerts par les zones protégées à trois échelles spatiales	108
3.7. Importance relative des coûts des zones protégées à trois échelles spatiales	109
3.8. Disparité spatiale des coûts et bénéfices potentiellement les plus importants	109
4.1. Deux scénarios hypothétiques de coûts et de bénéfices en cas d'actualisation exponentielle	120
4.2. Le taux d'actualisation décroissant à long terme	124
4.3. Taux d'actualisation répertoriés par le Commissariat Général du Plan	126
5.1. Estimations empiriques de la relation entre la répartition des richesses et l'utilisation des ressources dans le cas des RPC ...	148
5.2. Exemples d'impact des politiques régissant les RPC	149
6.1. Avantages des méthodes participatives et obstacles à surmonter .	176
6.2. Comparaison entre les méthodes participatives	180
6.3. Synthèse des méthodes de participation des parties prenantes ...	184
6.4. Tableau récapitulatif des exemples	185
6.5. Options envisagées pour la gestion d'un parc national dans l'État de Nouvelle-Galles du Sud	186
6.6. Caractéristiques des groupes de réflexion du projet « River Dialogue »	188
6.7. Exemples de situations potentiellement conflictuelles	194
6.8. Principales différences entre la négociation distributive/fondée sur des positions et la négociation intégrative/fondée sur des principes	200
6.9. Quelques exemples de conflits	201
7.1. Principales caractéristiques des systèmes d'indemnisation et des accords volontaires	214
7.2. Aperçu des différents types d'incitations financières envisageables	215
7.3. Projets et financement du FEM, 1991-2003	229
7.4. APD bilatérale annuelle moyenne en faveur de la biodiversité enregistrée dans la zone OCDE entre 1998 et 2000	231
8.1. Principales caractéristiques des trois modes de participation des communautés locales	242
8.2. Aperçu des ressources réglementées dans la réserve naturelle du Danau	245
8.3. Principales caractéristiques du parc national de Kakadu	247
Liste des graphiques	
1.1. Part du marché du latex brut détenue par les réserves extractives au Brésil	34
2.1. Courbe de Lorenz	45
3.1. Modèle linéaire d'élaboration des politiques	76

3.2. Exemple de bénéfices nets et de leur répartition dans l'hypothèse de bénéfices progressifs et de coûts régressifs ..	89
3.3. Problèmes de répartition entre pays similaires	91
4.1. Évolution dans le temps du coefficient d'actualisation pour différents taux d'actualisation constants	120
4.2. Coefficients d'actualisation et taux d'actualisation décroissants du Livre vert du Royaume-Uni	124
5.1. Corruption et activités forestières illicites	153
5.2. Modèle linéaire d'élaboration des politiques tenant compte des effets de répartition	164
5.3. Modèle linéaire d'élaboration des politiques mettant l'accent sur les procédures	166
5.4. Modèle linéaire d'élaboration des politiques mettant l'accent sur les institutions	167
5.5. Modèle linéaire d'élaboration des politiques mettant l'accent sur les procédures et les institutions	168
7.1. Projets de biodiversité approuvés par le FEM, exercices budgétaires 1991-2001	230



Extrait de :
People and Biodiversity Policies
Impacts, Issues and Strategies for Policy Action

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264034341-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Bagnoli, Philip, Timo Goeschl et Eszter Kovacs (2008), « Approches procédurales : communication, participation et résolution des conflits », dans *People and Biodiversity Policies : Impacts, Issues and Strategies for Policy Action*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264034334-7-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.